



BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice



COUR DES COMPTES

N°2019- 01/CC/CCOE du 26 juin 2019



RAPPORT DEFINITIF

AUDIT DE PERFORMANCE

**DE L'ETAT DE PREPARATION POUR LA MISE EN ŒUVRE
DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)
AU BURKINA FASO**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
SIGLES ET ABBREVIATIONS	II
GLOSSAIRE	VI
RESUME	VIII
1. INTRODUCTION	1
1.1. Contexte	1
1.2. Objectifs et portée de l'audit	5
1.3. Méthodologie de l'audit	6
2. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	11
2.1. Sur l'adaptation du Programme 2030 au contexte national	11
2.2. Sur l'identification et la sécurisation des ressources et des capacités	44
2.3. Sur le mécanisme de suivi et d'examen des progrès de la mise en œuvre des ODD	58
3. CONCLUSION	69
ANNEXES	72
ANNEXE 1. Décision 2018-019/CC/CAB du 28 juin 2018 portant mise en place d'une équipe chargée de l'audit de l'état de préparation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) au Burkina Faso	73
ANNEXE 2. Liste des personnes rencontrées	75
ANNEXE 3. Documents consultés/éléments probants	84
ANNEXE 4. Axes stratégiques, objectifs stratégiques (OS), effets attendus (EA) du PNDES et des ODD	89
ANNEXE 5. Synthèse des constats et recommandations	92
TABLE DES MATIERES	101

oOo





SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFROSAI	: African organisation of supreme audit institutions (<i>Organisation africaine des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques</i>)
AIMF	: Association internationale des maires francophones
ALGA	: Académie africaine des collectivités locales
AN	: Assemblée nationale
ASCE-LC	: Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption
BAD	: Banque africaine de développement
BM	: Banque mondiale
BOAD	: Banque ouest africaine de développement
BODI	: Burkina open data initiative
CAPES	: Centre d'analyse des politiques économiques et sociales
CCR	: Comité de concertation régional
CEDRES	: Centre d'études, de documentation et de recherches économiques et sociales
CGLUA	: Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique
CIFOEB	: Centre d'information, de formation et d'études sur le budget
CNP-PNDES	: Comité national de pilotage du Plan national de développement économique et social
CNS	: Conseil national de la statistique
COMFIB	: Commission des finances et du budget
CR	: Conseil régional
CRD	: Cadre régional de dialogue
CREFIAF	: Conseil régional de formation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Afrique francophone subsaharienne
CSD	: Cadre sectoriel de dialogue
CT	: Collectivité (s) territoriale (s)
DGB	: Direction générale du budget



DGCMEF	: Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers
DGCOOP	: Direction générale de la coopération
DGD	: Direction générale des douanes
DGEP	: Direction générale de l'économie et de la planification
DGESS	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGI	: Direction générale des impôts
DGTCP	: Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DREP	: Direction régionale de l'économie et de la planification
EICVM	: Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
EMC	: Enquête multisectorielle continue
FMI	: Fonds monétaire international
GNUD	: Groupe des nations unies pour le développement
HLPF	: High level political forum (<i>Forum politique de haut niveau</i>)
IDI	: Initiative de développement de l'INTOSAI
IGF	: Inspection générale des finances
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
INTOSAI	: International Organisation of Supreme Audit Institutions (<i>Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques</i>)
ISC	: Institution (s) supérieure (s) de contrôle des finances publiques
ISSAI	: International standards of supreme audit institutions (<i>Normes internationales de contrôle des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques</i>)



MATD	: Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
ODD	: Objectifs de développement durable
OIF	: Organisation internationale de la francophonie
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	: Organisation (s) non gouvernementale (s)
ONU	: Organisation des Nations Unies
OSC	: Organisations de la société civile
PAAA	: Plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement
PAS	: Programme d'ajustement structurel
PCD	: Plan communal (ou plans communaux) de développement
PLD	: Plan local (ou Plans locaux) de développement
PM	: Premier ministre ou Premier ministre
PNDES	: Plan national de développement économique et social
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
PSN	: Programme statistique national
PPP	: Partenariat public privé
PTA	: Plan de travail annuel
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RACI	: Responsible accountable consulted informed (Responsible redevable consulté informé)
REP	: Rapport d'études préliminaire
RGA	: Recensement général de l'agriculture
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
RIA	Rapid Integrated Assessment (Analyse Rapide Intégrée)



ROJALNU-ODD	: Réseau des organisations de la jeunesse africaine leaders des Nations Unies pour l'atteinte des ODD
SCADD	: Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SDS	: Schéma directeur de la statistique
SNU	: Système des nations unies
SIRD	: Système d'information des référentiels de développement
SPONG	: Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales
SP/PNDES	: Secrétariat permanent du plan national de développement économique et social
SSN	: Système statistique national
TAP	: Taux d'achèvement au primaire
TNS	: Taux net de scolarisation
UA	: Union africaine
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine

oOo



GLOSSAIRE¹

Analyse RACI : outil utilisé pour identifier les principales activités, les parties prenantes impliquées dans ces activités, en vue de déterminer leurs rôles et leurs responsabilités dans la réalisation desdites activités, de dégager les interrelations entre les parties prenantes et d'identifier les chevauchements, le manque de responsabilité ou de redevabilité ainsi que l'excès de bureaucratie ou de manque de communication.

Approche pangouvernementale : notion désignant un groupe de réponses face au problème de la fragmentation accrue du secteur public et des services publics et soulignant une volonté d'accroître l'intégration, la coordination et les capacités.

Audit de la performance : examen indépendant, objectif et fiable, visant à évaluer la mesure dans laquelle les engagements, systèmes, opérations, programmes, activités ou organisations du Gouvernement respectent les principes d'économie et/ou d'efficacité, et à déterminer s'il existe des possibilités d'amélioration.

Chevauchement : désigne une situation dans laquelle de multiples agences ou programmes ont des objectifs similaires, s'engagent dans des activités similaires ou adoptent des stratégies similaires afin de les concrétiser, ou ciblent des bénéficiaires similaires.

Cloisonnement : désigne les circonstances dans lesquelles plusieurs agences fédérales (ou plusieurs organisations au sein d'une même agence) sont impliquées dans le même domaine général de besoins nationaux et où il existe des opportunités d'améliorer la prestation de services.

¹ Ces définitions sont tirées principalement des directives à l'intention des ISC.



Critères d'audit : références utilisées pour évaluer l'objet de l'audit. Dans le cadre de l'audit de la performance, les critères d'audit peuvent être qualitatifs ou quantitatifs, de nature générale ou spécifique, et être axés sur les résultats attendus, conformément à des principes, des connaissances scientifiques et des bonnes pratiques saines ; ou porter sur ce qui pourrait être accompli (*à la faveur de conditions plus propices*) ou devrait être accompli selon les lois, les réglementations ou les objectifs.

Développement durable : développement répondant aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

Duplication : désigne une situation dans laquelle une ou plusieurs agences ou un ou plusieurs programmes sont engagés dans la même activité ou fournissent le même service au profit des mêmes bénéficiaires.

Objet : un audit de la performance peut avoir pour objet des programmes, des engagements, des systèmes, des entités ou des fonds spécifiques et peut comprendre des activités (*ainsi que leurs résultats, leurs produits et leurs impacts*) ou des situations existantes, en ce compris leurs causes et leurs conséquences.

o0o



RESUME

La Cour des comptes a réalisé **l'audit sur l'état de préparation du Burkina Faso pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD)**. Cette mission, qui entre dans le champ de compétence de la Cour des comptes, s'inscrit par ailleurs dans l'initiative prise par l'Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) de mettre en place un programme de soutien pour aider ses membres à auditer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son cadre de résultats que constituent les ODD, ci-après Programme 2030.

L'objectif général de cet audit est de s'assurer que le Burkina Faso a réuni les conditions pour une mise en œuvre efficace du Programme 2030.

L'audit vise **spécifiquement** à s'assurer que le Gouvernement a :

- adapté le Programme 2030 à son contexte national ;
- identifié et sécurisé les ressources et les capacités nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 ;
- mis en place un mécanisme de suivi et d'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030.

Dans sa démarche, la Cour a adopté une approche participative en rencontrant diverses parties prenantes aux niveaux national et local. Ces rencontres ont permis de croiser des informations existantes et d'**identifier des aspects positifs et des aspects à améliorer**. Cela a abouti à **des recommandations** pour la mise en place d'un dispositif adapté à la mise en œuvre efficace du Programme 2030 au Burkina Faso.

Constats :



Au terme de cet audit, la vérification a conclu que, d'une manière générale, il existe un dispositif et des mécanismes au Burkina Faso pour la mise en œuvre du Programme 2030. En particulier, l'audit souligne des points forts de ces mécanismes qui tiennent, pour l'essentiel, à l'existence de cadres multipartites pour la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES), offrant une opportunité pour mobiliser les parties prenantes et obtenir leur engagement pour les ODD. Cependant, des défis restent à relever pour s'aligner aux bonnes pratiques internationales et assurer une mise en œuvre efficace des ODD. En particulier des faiblesses sont constatées dans les domaines suivants :

❖ *Sur l'adaptation du Programme 2030 au contexte national*

L'audit relève que le Burkina, avec l'appui de ses partenaires, a fourni des efforts en matière d'adaptation du Programme 2030 à son contexte. Les constats révèlent qu'en matière de sensibilisation/vulgarisation sur les ODD, le Gouvernement a organisé des ateliers de dissémination et de formation sur les ODD dans 09 régions sur les 13 que compte le Burkina Faso. Toutefois, la Cour note que ces actions n'ont pas permis l'appropriation des ODD par l'ensemble des parties prenantes, faute de stratégie de communication appropriée.

En ce qui concerne l'internalisation des ODD, le PNDES, référentiel national de développement, a intégré les ODD lors de son élaboration. L'analyse effectuée, à l'aide de l'outil d'Analyse Rapide Intégrée « **Rapid Integrated Assessment (RIA)** », a confirmé qu'il y a eu une intégration des cibles ODD dans le PNDES et les politiques et stratégies sectorielles ». Malgré cet effort de travail d'intégration des ODD dans le PNDES, il a manqué des directives et des ressources pour achever le processus au niveau local.



S'agissant des mécanismes institutionnels, la vérification révèle l'existence de deux organes de coordination du suivi de la mise en œuvre du PNDES et des ODD, créant des chevauchements dans les attributions. La Cour en déduit que cette situation s'explique par le fait qu'une feuille de route n'a pas été définie pour la conduite du processus de mise en œuvre des ODD.

❖ **Sur l'identification et la sécurisation des ressources et des capacités**

L'existence d'une stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNDES, comprenant des mécanismes innovants de financement, est une opportunité pour mobiliser les ressources pour le financement du Programme 2030. Toutefois, il est relevé que cette stratégie est restrictive car elle ne prend pas en compte toute la durée du Programme 2030.

Au vu de l'échéance du PNDES à 2020 pour un Programme dont l'échéance est de 2030, il y a lieu d'évaluer les ressources supplémentaires nécessaires pour le financement des ODD après 2020.

De plus, l'introduction de l'approche programme dans la gestion budgétaire depuis Janvier 2017 et la budgétisation par programmes de 14 secteurs de planification dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES constituent une opportunité pour assurer des allocations budgétaires conséquentes à la mise en œuvre des ODD. Cette approche de gestion n'est cependant pas effective au niveau local.

❖ **Sur le mécanisme de suivi et d'examen des progrès de la mise œuvre des ODD**

Le mécanisme de suivi et d'examen repose sur des dispositifs qui se renforcent mutuellement. Il s'agit du système statistique national qui régleme les activités statistiques et du dispositif de suivi du PNDES qui prévoit des cadres de concertation multipartites. Sur ce point, la Cour a



relevé des insuffisances qui pourront compromettre la mise en œuvre des ODD. Ces insuffisances sont relatives à l'indisponibilité de statistiques pour renseigner les indicateurs et de la non-intégration explicite et suffisante du suivi des ODD dans le dispositif du PNDES.

Recommandations :

Au regard des insuffisances ci-dessus énumérées, des recommandations sont faites. Elles portent sur des mesures dont la mise en œuvre assurera une réalisation efficace du Programme 2030 au Burkina Faso. Ainsi :

❖ au Gouvernement, la Cour recommande de :

- inclure dans la stratégie de communication des politiques et stratégies nationales, des messages relatifs à la mise en œuvre des ODD, assurer le financement et l'évaluation périodique de cette stratégie intégrée ;
- saisir les opportunités qu'offrent les cadres de concertations sur les politiques et stratégies nationales pour sensibiliser et obtenir l'engagement des parties prenantes pour la mise en œuvre des ODD ;
- intégrer formellement la coordination de la mise en œuvre des ODD dans le dispositif institutionnel du référentiel national de développement;
- définir une feuille de route pour la conduite du processus de mise en œuvre des ODD aux plans national et local ;
- mettre à la disposition des collectivités territoriales des ressources nécessaires pour la mise à jour des plans locaux de développement (PLD) ;



- *définir, de manière participative, un cadre national de financement intégré aligné sur le Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) pour le financement des ODD ;*
- *élaborer un document de plaidoyer pour le financement des actions en faveur du développement durable ;*
- *élaborer et mettre en œuvre un plan global et intégré de renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD ;*
- *accélérer le processus de budgétisation axée sur les résultats en l'étendant aux collectivités territoriales ;*
- *définir une situation de référence des indicateurs retenus pour le suivi des ODD ;*
- *assurer la régularité et la pérennité des activités statistiques aux niveaux central et décentralisé et dans tous les domaines prioritaires ;*
- *mettre en place un dispositif intégré de suivi de la mise en œuvre du PNDES et des ODD ;*
- *produire chaque année un rapport annuel sur la mise en œuvre des ODD à l'Assemblée nationale ;*

❖ aux acteurs du développement local, la Cour recommande de :

- *prospector des opportunités de partenariats pour le financement de la mise à jour des PLD ;*
- *adopter une approche multipartite et inclusive dans le processus d'élaboration ou de mise en cohérence des PLD.*



1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

Adoptés en 2000 pour une période de 15 ans, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont été au cœur de l'Agenda de développement, comme une réponse de la Communauté internationale face à la pauvreté grandissante dans le monde. La mise en œuvre de ces OMD a permis de réaliser des progrès importants dans la plupart des pays en développement.



Source : OMD

Au Burkina Faso, selon le rapport d'évaluation de la mise en œuvre des OMD produit, en Octobre 2015, par le Ministère de l'économie et des finances² (MEF), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le pays a enregistré des progrès dans les domaines de l'éducation primaire (le TNS a évolué de 36,9% en 2000 à 64,4% en 2014 pour une cible de 100% en 2015 ; le TAP est passé de 27,4% en 2000 à 57,6% en 2014 pour une cible de 72,2% en 2015), de l'accès à l'eau potable et de la lutte contre le VIH/SIDA (le taux de prévalence du VIH/SIDA dans la population âgée de 15- 24 ans est passé de 7,17% en 1997 à 0,3% en 2010).

² Ministère de l'économie et des finances (MEF), aujourd'hui Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID).



Cette évaluation révèle **cependant des retards en matière de santé maternelle et infantile³, de protection de l'environnement⁴, de l'autonomisation des femmes⁵, de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire⁶. De fortes disparités ont été relevées d'une région à une autre (pauvreté à dominance rurale avec une proportion de pauvreté en milieu rural de 47,5% contre 13,7% en milieu urbain selon l'enquête multisectorielle continue (EMC) réalisée par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) en 2014). Les résultats de l'évaluation ont enrichi le processus de priorisation des ODD au Burkina Faso.**

Tirant leçons des insuffisances du processus de définition et de mise en œuvre des OMD aux niveaux international et régional, la communauté internationale a appelé à la définition d'un programme inclusif, plus ambitieux et de long terme. L'utilisation d'un processus participatif de définition a permis de disposer d'un programme de développement bâti sur 17 objectifs dits « Objectifs de développement durable » (ODD) auxquels sont adossés 169 cibles.

Le Programme 2030 a été adopté le 25 septembre 2015 par les 193 Etats membres des Nations Unies et intitulé « *Transformer notre monde : Programme de développement durable à l'horizon 2030* », ci-après « *Programme 2030* » (Résolution A/RES/70/1 du 25 septembre 2015).

³ Le Taux de mortalité maternelle, qui est retombé de 566 pour 100 000 en 1993 à 341 pour 100 000 en 2010, reste cependant loin de la cible de 141,5 en 2015 ; la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié s'est établie à 86,2% en 2014 pour une cible de 100% en 2015.

⁴ Le taux de la proportion de la population utilisant une source d'eau potable est passée de 18,3% en 1993 à 76,3% en 2014, mais reste toutefois en deçà de l'objectif initial mondial de 100%.

⁵ La représentativité des filles au niveau de l'enseignement supérieur, de la participation et la représentation des femmes dans l'animation de la vie politique et leur autonomisation a progressé mais demeurent encore faibles et loin des cibles fixées.

⁶ La proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour est passée de 46,9% en 2009 à 40,1% en 2014 pour une cible souhaitée de 22,25% à l'horizon 2015.



Préparé en tant que « **plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité** », ce programme vise à réaliser le développement durable, dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, à l'échelle de la planète.

Formidable
quête collective

Qui a besoin
de Paix, de
Partenariat
pour protéger
la Planète
pour les
générations
présentes et
futurves et
assurer la
Prospérité en
harmonie avec
la nature pour
le Bien-être de
l'Humanité



Source : Présentation du Programme 2030 par le Système des Nations Unies au Burkina Faso à la Cour des comptes

L'élimination de la pauvreté, sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, en tant que condition indispensable à la paix et au développement durable, y est considérée comme le plus grand défi auquel l'humanité se doit de faire face.

Les conditions d'atteinte des ODD incluent le respect de la vision du Programme qui est de « parvenir à un monde juste, fondée sur les droits, équitables et inclusifs » et de ses principes (appropriation nationale, universalité, fondé sur les droits de l'Homme, inclusivité et participatif, ne laisser personne en arrière, caractère intégré)⁷.

A travers la déclaration des Etats membres des Nations Unies, les Gouvernements ont affirmé leur volonté politique et reconnu leurs

⁷Cf. Guide d'audit relatif à l'état de préparation pour la mise en œuvre des ODD, pages 12 et 18.



responsabilités de participer pleinement à la réalisation du nouvel Agenda mondial de développement.

A cet effet, ils se sont engagés à :

- ✚ l'adapter à leur contexte national ;
- ✚ mobiliser les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre;
- ✚ assurer un suivi et un examen systématique des progrès réalisés dans sa mise en œuvre.

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays, a adhéré à ce Programme 2030. En conséquence, il doit se mettre à la hauteur des défis majeurs en matière d'appropriation de la démarche et de la mise en œuvre dudit Programme.

Au niveau mondial, le Forum politique de haut niveau des Nations Unies joue un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen de cet engagement des Etats membres, sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Au niveau national, les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) des Etats membres ont convenu, lors du Congrès de l'Organisation Internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), en Décembre 2016, à Abu-Dhabi, de participer à ce processus de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme. A cet effet, il est mis en place un programme d'appui aux ISC pour mener des audits coopératifs de performance de l'état de la préparation à la mise en œuvre des ODD. Ce programme a été lancé en 2017, par l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), en partenariat avec le Conseil régional de formation des ISC d'Afrique francophone subsaharienne (CREFI AF).



La Cour des comptes du Burkina Faso, juridiction supérieure de contrôle des finances publiques (*article 127 de la Constitution*), membre de l'INTOSAI et du CREFIAF, prend part à ce programme.

Pour la réalisation de cet audit, il est mis en place une équipe d'audit composée de 5 membres dont un superviseur (*Décision 2018-019/CC/CAB du 28 juin 2018 portant mise en place d'une équipe chargée de l'audit de l'état de préparation de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au Burkina Faso en Annexe 1, page 66*).

Cette équipe a participé à toutes les étapes du programme d'appui de l'INTOSAI dont l'atelier de planification de l'audit sur les ODD, en Mai 2018, à YAOUNDE, et à l'atelier de revue des rapports provisoires d'audit des différentes ISC participant au programme en Février 2019 à ABIDJAN.

1.2. Objectifs et portée de l'audit

L'objectif général de l'audit de l'état de préparation à la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso est de *s'assurer que le Gouvernement a réuni les conditions pour une mise en œuvre du Programme 2030 de manière efficace.*

L'audit vise *spécifiquement* à vérifier dans quelle mesure le Gouvernement a :

- adapté le Programme 2030 à son contexte national ;*
- identifié et sécurisé les ressources et les capacités nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 ;*
- mis en place un mécanisme de suivi et d'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030.*



L'audit couvre la période 2015-2018 qui correspond à la période allant du début de l'adoption du Programme 2030 à l'année de réalisation de cet audit.

Il est un audit de performance qui porte sur les mécanismes mis en place pour garantir la mise en œuvre de l'intégralité du Programme 2030 : sa vision, ses principes et son cadre de résultats. Il permet à la Cour des comptes, au titre de ses missions d'assistance au Parlement et au Gouvernement, de contrôle des résultats des programmes et de l'évaluation de leur efficacité⁸, de relever les limites et/ou insuffisances éventuelles du dispositif en vigueur et de recommander le cas échéant, des mesures pour réunir toutes les chances de succès d'une mise en œuvre du Programme 2030.

Il convient de signaler que cette mission d'audit ne vise à examiner ni la mise en œuvre, ni la pertinence des choix et objectifs stratégiques priorisés par le Burkina Faso dans le cadre du Programme 2030. Ces domaines pourraient faire l'objet d'évaluations ou d'audits ultérieurs.

1.3. Méthodologie de l'audit

Les vérifications ont été faites conformément aux procédures applicables devant la Cour des comptes du Burkina Faso, aux normes professionnelles d'audit de l'INTOSAI, notamment les normes ISSAI relatives à l'audit de performance et aux guides de vérification de performance et d'assurance qualité du CREFIAF.

Plus spécifiquement, la Cour de la Cour des comptes s'est appuyée sur les Directives conjointes des Nations Unies et de l'INTOSAI à l'intention

⁸ Article 2 de la Loi organique 015-2000 n°014-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition, attributions, organisation, fonctionnement de la Cour des comptes et procédure applicable devant elle, et articles 15 et 97 de la Loi organique n°73-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances ;



des ISC pour l'audit relatif à l'état de préparation à la mise en œuvre des ODD et la Note d'orientation, de Février 2016, du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) à l'intention des équipes de pays membres pour l'intégration du Programme 2030 dans les politiques et plans nationaux de développement (ou *mainstreaming*).

Au regard de la complexité et de la nature transversale du Programme 2030 et des efforts de développement durable y associés, la Cour a privilégié une approche dite « *pangouvernementale* »⁹ pour apprécier la prise en compte de l'interdépendance entre les ODD par le Gouvernement.

Pour ce faire, la mission a organisé des séances de travail avec des parties prenantes dont la liste a été établie suivant une analyse dite « **analyse RACI** » (**Responsible-Accountable-Consulted- Informed**)¹⁰ qui a permis de déterminer les rôles et les responsabilités de chaque acteur dans le pilotage, le suivi et l'évaluation du Programme 2030.

Ces parties prenantes ont été regroupées en acteurs du secteur public, de la société civile, du secteur privé et en partenaires techniques et financiers, concernées, intéressées ou impliquées par ou dans la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso. Dans ce rapport, il est présenté un tableau synthétique des parties prenantes les plus importantes pour l'audit.

⁹ Cf. Glossaire.

¹⁰ Cf. Glossaire.



Tableau 1 : Rôle et intérêt des parties prenantes dans le pilotage, le suivi et l'évaluation du Programme 2030 au Burkina Faso

PARTIES PRENANTES	RÔLE	NIVEAU D'INTERET (+ + ?+ ? 0 ?- ?- -)	INTERET	PRIORITE CONCERNANT L'AUDIT 1= faible 2= passable 3= fort
Conseiller spécial du Président du Faso	Suivi et surveillance de la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso	+++	Mission d'information au Président du Faso sur la mise en œuvre du programme 2030	3
Premier ministre	Organe de décision, d'orientation et de supervision du Comité national de pilotage du PNDES/ODD	+ ++	Harmonisation du Programme 2030 au sein du pays et des instances gouvernementales et coordination	3
SP/PNDES/PM	Organe administratif et technique de coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES/ODD	++++	Harmonisation du Programme 2030 au sein du pays et des instances gouvernementales et coordination	3
MINEFID	Formulation de politiques, Mobilisation des ressources et budgétisation de la mise en œuvre des ODD	+ ++	Intégration des politiques publiques œuvrant à la mise en œuvre des ODD. Soumission des rapports nationaux relatifs au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD aux organisations internationales chargées du suivi des ODD au niveau mondial	3
DGEP/MINEFID	Formulation, coordination et suivi des politiques de développement	+ +++	Intégration des politiques publiques œuvrant à la mise en œuvre des ODD. Soumission des rapports nationaux relatifs au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD	3



INSD/MINEFID	Coordination des activités statistiques	++++	Collecte, enregistrement et diffusion des données et informations produites au sein du pays eu égard à la mise en œuvre des ODD conformément à des normes communes.	3
Régies de recettes (Douane, DGTC, DGI)/MINEFID	Mobilisation des ressources et budgétisation de la mise en œuvre des ODD	+++	Atteinte des objectifs fixés en matière de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Programme 2030	
Ministères sectoriels	Mise en œuvre, suivi et examen des ODD dans le secteur concerné	++	Intégration des ODD pertinents aux politiques sectoriels et budgets sectoriels consacrés aux ODD pertinents	2
Collectivités territoriales	Elaboration et mise en œuvre des plans locaux de développement (PLD)	+++	Meilleur accès aux ressources visant à garantir la fourniture des services essentiels au niveau local Améliorations apportées à la qualité de vie des populations locales	2
Secteur privé	Financement des investissements structurants et opportunités d'emploi	++	Opportunités de partenariats public-privé dans le cadre des programmes consacrés au développement durable	2
Société civile	Organe de veille citoyenne	++	Contribution au processus de mise en œuvre (contribution aux efforts de suivi et d'examen en tant que source d'informations indépendante)	2
PNUD	Soutien des équipes pays dans la démarche de mise en œuvre du Programme 2030	++	Appui technique dans l'internalisation du programme 2030	3
Autres Partenaires au développement (FMI, BM, BAD)	Fournisseurs des ressources financières et coopération	++	Contribution aux efforts internationaux et nationaux de	2



	internationale afin de soutenir la mise en œuvre des ODD au sein des pays bénéficiaires.		mobilisation des ressources	
Parlement	Supervision de la mise en œuvre du Programme 2030 au moyen d'un contrôle législatif	+++	Processus de reddition de comptes et de supervision efficaces dans le cadre de la mise en œuvre des ODD	3
Organes de contrôle	Suivi et supervision de l'utilisation des ressources publiques liées à la mise en œuvre du programme 2030	+++	Processus de reddition de comptes et de supervision efficaces dans le cadre de la mise en œuvre des ODD	3
Communauté scientifique et universitaires	Fournisseurs de données scientifiques et des connaissances	++	Contribution aux efforts nationaux de suivi des progrès dans la mise en œuvre des ODD	2

Source : Cour des comptes

Ce sont ces parties prenantes que la Cour a rencontrées au cours de l'audit réalisé aux niveaux national, régional et communal.

La démarche pour cet audit a alterné des phases de collecte de données (par revue documentaire et par entretiens), d'analyse, de synthèse et de restitutions.

La mission s'est déroulée du 04 juin 2018 au 16 janvier 2019 suivant un calendrier établi à cet effet.

Au terme de la collecte et de l'analyse des données, une séance de restitution a été organisée avec les principaux acteurs rencontrés et a permis de partager les premiers constats de la mission, recueillir leurs commentaires et observations verbales qui ont ensuite été exploités pour la rédaction du présent rapport qui contient les constatations et les recommandations de la Cour.



Les principales limites de cet audit sont les contraintes budgétaires, de calendrier et de sécurité qui ont obligé la Cour à se limiter à 4 régions (*Boucle du Mouhoun, Centre, Centre-Ouest, Hauts-Bassins*) sur les 13 que compte le Burkina Faso.

Une autre limite non négligeable est celle de n'avoir pas pu associer particulièrement les populations à la base, notamment, les sensibilités souvent négligées dans les planifications stratégiques (*femmes, personnes vivant avec un handicap, les enfants ...*), celles des régions les moins accessibles, pour avoir une approche plus inclusive et s'assurer que « *personne n'est laissée de côté* ».

Enfin, l'indisponibilité de certaines parties prenantes retenues dans l'échantillon a constitué une limite à l'audit.

Nonobstant ces limites, la Cour a pu obtenir des résultats sur l'état de préparation à la mise en œuvre des ODD par le Gouvernement burkinabè.

Au terme de ses travaux, la Cour des comptes présente les principales constatations, conclusions et recommandations autour des trois objectifs spécifiques de l'audit.

2. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

2.1. Sur l'adaptation du Programme 2030 au contexte national

Les objectifs et les cibles de développement durable sont, par essence, globaux et applicables universellement. Mais pour garantir leur pertinence, le Programme 2030 reconnaît qu'ils doivent prendre en considération les spécificités des pays. Il appartient, pour ce faire, à chaque Etat de décider de la manière dont les aspirations de sa



population devront être prises en compte dans les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales.

S'agissant de l'adaptation du Programme 2030 au contexte national, les principes soulignent la nécessité d'adopter des processus participatifs (*multipartites et inclusifs*) afin de favoriser l'appropriation et l'intégration des ODD.

Dans le cadre des investigations sur ce point, la Cour s'est intéressée aux efforts entrepris par le Gouvernement burkinabè pour :

- ✚ sensibiliser les parties prenantes et vulgariser le Programme 2030;
- ✚ mettre en place un mécanisme institutionnel en vue de coordonner la mise en œuvre adéquate des ODD ;
- ✚ adapter les ODD au contexte national et local.

2.1.1. Sensibilisation et vulgarisation

Au regard de la portée et des ambitions du Programme 2030, une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes (*de la société civile, du secteur public et du secteur privé*) est fondamentale pour sa mise en œuvre. Dans ce sens, sa réussite reposera en partie sur la capacité des Etats et Gouvernements, des partenaires au développement et de la société civile à mobiliser les populations à la base et à communiquer sur les ODD tout en veillant à s'assurer de leur adhésion.

En effet, de par leur rôle en matière de développement local, par l'exercice des compétences transférées par l'Etat et leur proximité avec les populations, les collectivités territoriales se trouvent en première ligne dans la lutte contre la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, le genre, l'accès à l'eau potable et l'environnement. D'où leur nécessaire



implication pour toucher l'ensemble des citoyens dans le but d'obtenir leur appropriation et adhésion au Programme 2030.

La Note d'orientation, de Février 2016, du GNUD à l'intention des pays membres des Nations Unies pour l'intégration des ODD dans les politiques et plans nationaux de développement requiert en matière de sensibilisation :

- ✚ l'organisation d'ateliers d'introduction ;
- ✚ la tenue de campagnes soutenues de sensibilisation au plan national, infranational et local;
- ✚ l'adoption d'approches multipartites pour l'implication des parties prenantes;
- ✚ l'utilisation de toutes les opportunités de rencontres impliquant le Gouvernement ou les Nations Unies pour sensibiliser les fonctionnaires et les parties prenantes.

Toutes ces activités de sensibilisation doivent être soutenues par un plan de communication dont la mise œuvre fait l'objet d'évaluations régulières afin de s'assurer de l'atteinte de ses objectifs.

La Cour a vérifié si le Gouvernement burkinabè a :

- ✚ élaboré une stratégie de communication conformément à la Note d'orientation, de Février 2016, du GNUD ;
- ✚ adopté une approche multipartite pour la mobilisation et l'engagement des parties prenantes au processus de mise en œuvre des ODD.



2.1.1.1. Le Gouvernement burkinabè n'a pas élaboré une stratégie de communication pluridimensionnelle en vue de la sensibilisation et de la vulgarisation du Programme 2030

Afin d'examiner les mesures prises par le Gouvernement burkinabè en matière de sensibilisation/appropriation des ODD par les différentes parties prenantes, la Cour a procédé à des vérifications par une revue documentaire et par des entretiens avec la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEF) du Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID), le Secrétariat permanent du Plan national de développement économique et social (SP/PNDES) du Premier ministre (PM), des collectivités territoriales (CT), le secteur privé et des organisations de la société civile (OSC).

Constat 1 :

Des entretiens et des documents mis à la disposition de la Cour, il ressort qu'il y a eu des initiatives en matière de sensibilisation/vulgarisation sur les ODD. En effet, des activités de sensibilisation ont été menées par le MINEFID, à travers la DGEF, avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU) et de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Il s'agit d'ateliers de dissémination de l'évaluation des OMD organisés dans 09 régions sur les 13 que compte le Burkina Faso (*Hauts-Bassins, Cascades, Sahel, Centre-nord, Plateau central, Centre-Est, Est, Centre-Sud, Sud-Ouest*), d'Octobre à Novembre 2015. Au cours de ces ateliers, les animateurs ont également présenté le Programme 2030, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés¹¹.

¹¹ Comptes rendus des ateliers de dissémination des résultats de l'évaluation globale des OMD et de présentation des ODD.



Selon les rapports des ateliers de dissémination de l'évaluation globale des OMD et de présentation des ODD, ces ateliers ont mobilisé des acteurs de l'administration publique centrale et déconcentrée, des collectivités territoriales, du secteur privé, des OSC et des Partenaires techniques et financiers (PTF). La Cour n'a pas reçu les listes de présence pour se prononcer sur le caractère participatif (*inclusif et multipartite*) de ces rencontres.

Des revues documentaires et des entretiens, il ressort que, par ailleurs, des actions privées de sensibilisation sur les ODD ont été menées par des OSC. Il s'agit par exemple :

- ✚ de l'organisation du séminaire international sur « la mise en œuvre des ODD : quels rôles pour les collectivités territoriales africaines? », à Ouagadougou du 29 juin au 01 juillet 2017, par l'Académie africaine des collectivités locales (ALGA) en partenariat avec Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). Ce séminaire de sensibilisation au bénéfice des Associations nationales des pouvoirs locaux (ANPL) d'Afrique centrale et de l'ouest a connu la participation d'une quarantaine d'acteurs en provenance de seize pays (*Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo*) ;
- ✚ des initiatives de sensibilisation du Réseau des organisations des jeunes leaders africains des Nations Unies pour l'atteinte des ODD du Burkina Faso (*ROJALNU-ODD*);
- ✚ et des actions des PTF (*OIF, PNUD,*).

Le constat général est que toutes ces actions ont été menées sans une planification et une coordination dans les interventions. Il ressort également que les participants, notamment ceux de la société civile n'ont



pas restitué les résultats des ateliers à leur base pour, selon ces derniers, des raisons de contraintes financières.

De plus, la Cour n'a reçu aucun élément probant ou infirmant (*indisponibilité de rapports*) que les autorités burkinabè ont saisi les opportunités de rencontres pour sensibiliser les fonctionnaires et les parties prenantes (*instances de pilotage du PNDES, Conférences des ambassadeurs et consuls généraux du Burkina à l'étranger, interventions ou communications du Gouvernement au Parlement, sessions du Conseil économique et social, cadres divers de rencontres périodiques Gouvernement-PTF, Gouvernement-OSC, Gouvernement-secteur privé, rencontres avec les Gouverneurs, les Hauts-Commissaires, les Préfets de département et les autorités locales, ...*).

Il ressort également des vérifications que toutes les parties prenantes n'ont pas été sensibilisées. Tout le territoire n'a pas été couvert par des actions de sensibilisation. Dans certaines régions couvertes, des acteurs importants, comme le secteur privé, n'ont pas participé aux ateliers de sensibilisation (*cas de la non invitation et de l'absence de la Chambre régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat des Hauts Bassins ; Cf. lettre d'invitation et liste de présence à l'atelier de dissémination à Bobo-Dioulasso*).

Par ailleurs, les entretiens menés avec les acteurs locaux dans les 4 régions couvertes par l'audit ont révélé que les populations à la base, qui sont supposées être les premiers bénéficiaires, ignorent le Programme 2030 et son cadre de résultats.

En outre, la plupart des acteurs rencontrés ont mis en évidence l'insuffisance des moyens comme un handicap majeur à la sensibilisation sur les ODD.



Les auditeurs concluent que **la connaissance des ODD par la plupart des parties prenantes et leur niveau d'appropriation sont encore faibles, limités, insuffisants. Cette situation s'explique par l'absence d'une stratégie ou d'un plan de communication soutenue, impliquant toutes les parties prenantes, incluant toutes les opportunités et assorti d'un financement sûr.**

Pour tenir compte du caractère économique dans la mise en place d'une stratégie de sensibilisation sur les ODD, la stratégie de communication du PNDES, assortie d'un plan opérationnel couvrant la période 2018-2021, élaborée en Décembre 2018, pourrait être une opportunité pour l'atteinte des objectifs de communication liés aux ODD à condition qu'elle soit relue pour inclure les ODD et qu'elle soit assortie d'un financement sûr.

En effet, les approches de communication identifiées dans cette stratégie pour l'atteinte des objectifs sont appropriées (*« communication de masse, communication multimédia, communication de proximité/communication pour le développement, relations presse, relations publiques, plaidoyer pour la mobilisation de fonds, communication événementielle, communication hors médias »*) et la population cible est très inclusive (*citoyens burkinabè instruits, non instruits, vivant aussi bien en milieu urbain que rural ; Burkinabé de l'extérieur ; bénéficiaires des réalisations du PNDES ; élus des collectivités locales (...), acteurs et les organisations de la société civile (...), acteurs non étatiques (...), opérateurs économiques et leurs structures associatives ; investisseurs (...), partenaires techniques et financiers, acteurs et partenaires internes de mise en œuvre du PNDES (...); décideurs*).



Cependant, son objet se limite au PNDES, les ODD ne sont pas intégrés dans les messages clés de la communication, son échéance n'atteint pas 2030 et son financement n'est pas acquis.

La Cour conclut sur ce critère que le Gouvernement n'a pas élaboré une stratégie de communication pluridimensionnelle en vue de la sensibilisation et de la vulgarisation du Programme 2030.

Recommandation 1 :

La Cour recommande au Gouvernement de :

- ✚ relire la stratégie de communication du PNDES afin d'y inclure des actions soutenues de sensibilisation sur le Programme 2030 ;**
- ✚ assurer le financement de la stratégie de communication du PNDES et des ODD ;**
- ✚ procéder à une évaluation périodique de la stratégie de communication afin de s'assurer de l'atteinte de ses objectifs ;**
- ✚ saisir les opportunités de partenariat, notamment avec le SNU au Burkina, pour une campagne soutenue de sensibilisation et de vulgarisation.**

Le Gouvernement, dans sa réponse, propose que la *Recommandation 1*, en son premier tiret, soit reformulée comme suit : « Inclure dans les actions de communication du PNDES, des messages relatifs à la mise en œuvre des ODD ».

La Cour prend acte de la réponse du Gouvernement. Elle insiste, cependant, sur la nécessité que les actions de communication sur les



ODD soient soutenues afin d'atteindre les objectifs d'appropriation par toutes les parties prenantes.

2.1.1.2. Le Gouvernement n'a pas exploité l'approche multipartite du PNDES pour la mobilisation et l'engagement des parties prenantes au processus de mise en œuvre des ODD.

Compte tenu de sa nature globale et intégrée, le Programme 2030 souligne l'importance de rassembler différents acteurs dans sa mise en œuvre. Les Etats membres ont été appelés à instaurer, le plus tôt possible, des mécanismes permettant la consultation et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes en vue de définir son approche de mise en œuvre.

La participation massive des parties prenantes (*notamment les citoyens, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et le milieu universitaire*) sera aussi cruciale pour **s'assurer que « personne n'est laissée en arrière »**.

La participation des citoyens et de la société civile est fondamentale pour :

- ✚ garantir l'appropriation du programme ;
- ✚ favoriser l'identification des priorités en matière de développement ;
- ✚ apporter des contributions et proposer des solutions pour surmonter les difficultés ;
- ✚ assurer la reddition des comptes eu égard à la mise en œuvre du programme.

En outre, ce programme étant axé sur l'être humain, la participation, l'inclusion, le renforcement des capacités des citoyens et de la société



civile, de solides partenariats sont essentiels au processus de mise en œuvre.

Constat 2 :

Les vérifications ont révélé qu'il n'existe aucune information probante (textes, comptes rendus de réunions appuyés de listes de présence) sur un mécanisme formel permettant l'implication et l'engagement des parties prenantes dans le processus de mise en œuvre des ODD.

La Cour note toutefois que, pour le pilotage, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du PNDES, le Gouvernement s'est doté de cadres multipartites¹² qui réunissent les représentants de l'Etat au niveau central et régional ainsi que les représentants du secteur privé, de la société civile et des universitaires. L'existence de ces cadres constitue une opportunité pour mobiliser les parties prenantes et obtenir leur engagement pour les ODD.

Au vu de ces constats, la Cour conclut que le Gouvernement n'a pas exploité l'approche multipartite du PNDES pour la mobilisation et l'engagement des parties prenantes au processus de mise en œuvre des ODD.

Recommandation 2 :

La Cour recommande au Gouvernement de saisir les opportunités qu'offrent les cadres de concertations sur le PNDES pour sensibiliser et obtenir l'engagement des parties prenantes pour la mise en œuvre des ODD.

¹² Cf. plus loin le point 2.1.2 sur le mécanisme institutionnel de coordination de la mise en œuvre des ODD.



2.1.2. Mécanisme institutionnel de coordination de la mise en œuvre des ODD

La mise en œuvre du Programme 2030 exige l'adoption «de mécanismes institutionnels sous la forme d'organes de coordination inter institutions... » pour s'assurer que les interventions de tous les acteurs sont coordonnées et intégralement alignées afin d'apporter des réponses intégrées aux besoins et aux priorités du développement national.

Les bonnes pratiques citées sont généralement des exemples d'organes « de coordination inter institutions conçus pour promouvoir le partenariat, la cohérence et l'intégration ... des différents secteurs gouvernementaux ».

CAS DE BONNE PRATIQUE :

« La Colombie, l'un des premiers promoteurs des ODD en amont de la Conférence Rio+20, a bénéficié d'un engagement politique précoce en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui s'est renforcé avec la participation du pays au Groupe de travail ouvert sur les ODD et son implication au sein du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD. Cet engagement a permis au pays d'amorcer très tôt l'intégration du Programme 2030. Plusieurs institutions chargées de l'intégration et de la mise en œuvre du Programme 2030 ont été créées au sein du pays, parmi lesquelles la Commission inter institutions de haut niveau sur les ODD, composée d'un secrétariat technique, d'un comité technique et de groupes de travail transversaux et intersectoriels. »

Source : GNUM et PNUD, 2015

La Cour a examiné le cadre institutionnel de mise en œuvre des politiques au Burkina Faso afin de s'assurer de l'existence :

- ✚ d'une structure de coordination pour la mise en œuvre des ODD;
- ✚ d'un mécanisme de mise en cohérence des politiques.



2.1.2.1. Le Gouvernement n'a pas intégré la coordination de la mise en œuvre des ODD dans le dispositif du PNDES

Les compétences relatives à de nombreux domaines visés par le Programme 2030 sont partagées entre plusieurs entités (*ministères, programmes, directions générales, structures techniques, comités, collectivités territoriales, etc.*). D'où la nécessité de responsabiliser une structure nationale de gouvernance « *afin de garantir que le processus de mise en œuvre reflète les considérations locales, nationales et mondiales* »¹³. Celle-ci doit également bénéficier d'un ancrage institutionnel qui lui permette de gérer efficacement les processus décisionnels portant sur la mise en œuvre des ODD. Par ailleurs, elle doit impliquer de hauts responsables gouvernementaux (*Président ou Premier ministre*) pour « *permettre de relier et de briser les silos à l'échelle du gouvernement* ».¹⁴

Constat 3 :

De la revue documentaire, des entretiens avec le SP/PNDES et la DGEP, il ressort que le PNDES est le référentiel national de développement et, par conséquent, est l'instrument de mise en œuvre des ODD au Burkina Faso. De ce fait, la mise en œuvre des ODD n'a pas suscité la création d'une structure ou d'un organe spécifique.

En effet, l'article 3 de l'Arrêté n°2017-003/PM/SP-PNDES du 31 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent du Plan national de développement économique et social (SP/PNDES), stipule qu'il « **est l'organe administratif et technique de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PNDES ...** ».

¹³ *Audit relatif à l'état de préparation pour la mise en œuvre des ODD, Directives à l'intention des ISC, P. 26.*

¹⁴ *Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations unies, GNUD, Février 2016, P. 58.*



Il ressort du fonctionnement des instances et des organes du PNDES, que la question des ODD est traitée comme le confirme le rapport annuel de performance 2017 du PNDES.

En outre, au sein du MINEFID, la DGEP s'est vue confiée formellement aussi « **la coordination des activités entrant dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) ... le suivi et l'élaboration du rapport pays de la mise en œuvre des ODD** » (article 59 de l'Arrêté n°2016-201/MINEFID/SG/DGEP du 14 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGEP). Ainsi la DGEP organise souvent des réunions informelles avec les DGESS des ministères et avec d'autres parties prenantes (INSD, OSC, secteur privé, ...) dans le cadre de la mise en œuvre des ODD.

La Cour relève que l'ancrage de la DGEP au sein d'un ministère (MINEFID) et l'absence de hauts responsables gouvernementaux à ces réunions, ne garantissent pas l'exercice de pouvoir décisionnel pour gérer efficacement le processus de mise en œuvre des ODD.

L'analyse des dispositions des textes et du fonctionnement des deux organes de coordination révèle un dédoublement fonctionnel dans l'exercice des responsabilités en matière de gouvernance pour la mise en œuvre des ODD. Du reste, l'analyse RACI a confirmé des cloisonnements et des chevauchements dans les attributions relatives à la coordination de la mise en œuvre des ODD.

Il en résulte l'absence de leadership dans la conduite du processus de mise en œuvre du Programme 2030 au Burkina. Cette situation est plus ressentie au niveau local où il n'existe pas de directives formelles venant de l'administration centrale pour la mise en œuvre des ODD.



La Cour en déduit que cela explique l'absence de feuille de route spécifique pour la conduite du processus de mise en œuvre des ODD ; cette feuille de route doit comporter des activités, des échéances et des attributions de responsabilités. Le document intitulé « Feuille de route pour la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso », ne saurait répondre aux objectifs d'une véritable feuille de route. Car, son objectif est plutôt « d'accompagner le Gouvernement dans l'identification des interventions susceptibles d'accélérer la réalisation des ODD » et non de définir une feuille de route¹⁵.

La Cour conclut que le Gouvernement n'a pas intégré la coordination de la mise en œuvre des ODD dans le dispositif du PNDES.

Recommandation 3 :

Aussi, la Cour recommande au Gouvernement de :

- ✚ intégrer formellement la coordination de la mise en œuvre des ODD dans le dispositif institutionnel du référentiel national de développement;**
- ✚ définir une feuille de route pour la conduite du processus de mise en œuvre des ODD aux plans national et local .**

En réponse à cette observation, le Gouvernement indique que « Il n'existe pas deux organes de coordination du suivi de la mise en œuvre du PNDES et des ODD.

En effet, le Secrétariat permanent du PNDES est chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES. Dans les rapports qu'il produit, le SP/PNDES consacre une partie à l'évolution des indicateurs pour

¹⁵ Cf. Feuille de route pour la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso, Mars 2018, page 3.



l'atteinte des cibles ODD définies dans l'agenda 2030 eu égard aux liens existant faits entre les objectifs et effets attendus du PNDES avec les ODD de l'agenda 2030.

La coordination du suivi de la mise en œuvre des ODD est assurée par la Direction générale du Ministère de l'économie, des finances et du développement ».

La Cour confirme que la mise en œuvre du Programme 2030 exige la responsabilisation d'une seule structure de gouvernance composée de membres suffisamment représentatifs du pouvoir décisionnel. Les rencontres organisées par la DGEP du MINEFID, du fait de son ancrage institutionnel, du caractère informel des rencontres, du niveau de représentation, ne garantissent pas la prise en compte des considérations nationales et locales dans la mise en œuvre et le suivi des ODD. Par ailleurs, l'intégration des ODD dans les référentiels nationaux et locaux de développement indique qu'il est préférable d'avoir un seul organe de coordination à tous les niveaux.

Les organes et les instances du PNDES regroupent des acteurs de haut niveau de responsabilité et par conséquent offrent plus de garantie de prise de décision qui s'impose et qui s'applique sans remise en cause.

La Cour maintient par conséquent sa recommandation.

2.1.2.2. Le Gouvernement a instauré des politiques cohérentes sur le plan horizontal qui restent inachevées au niveau vertical

« La mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 exige l'adoption d'une approche intégrée afin de promouvoir toutes les dimensions du développement durable de façon équilibrée en brisant les silos traditionnels et en instaurant une cohérence et une intégration des



politiques sur le plan horizontal. De plus, il exige également une cohérence et une intégration verticales à tous les niveaux du Gouvernement afin de garantir que le processus de mise en œuvre reflète les considérations locales, nationales et mondiales »¹⁶.

La Cour a examiné le système national de planification du développement afin de s'assurer que celui-ci prévoit un mécanisme de mise en cohérence des politiques aux niveaux horizontal et vertical.

❖ **Sur le plan horizontal**

L'intégration horizontale des politiques se rapporte à des « processus d'élaboration des politiques qui prennent en considération les interdépendances entre les dimensions et les différents secteurs »¹⁷.

En effet, au regard du caractère indissociable et multisectoriel des ODD, il est recommandé aux Etats de veiller à ce que l'élaboration des politiques s'appuie sur des actions qui se renforcent mutuellement tout en reflétant les synergies et les liens existant entre les différents objectifs, ceci afin d'éviter les duplications, les chevauchements et les cloisonnements.

Afin de promouvoir cette cohérence des politiques au niveau horizontal, les Etats ont été appelés à :

- 🌍 procéder à une « *analyse intégrée des politiques pour veiller à ce que les politiques, cibles et programmes proposés aillent dans le sens des ODD adaptés au contexte national* » ;

¹⁶Audit relatif à l'état de préparation pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, directives à l'intention des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, page 26.

¹⁷Idem page 26.



- ✚ instaurer des « mécanismes institutionnels coordonnés pour créer des partenariats officiels entre des agences et ministères sectoriels » ;
- ✚ procéder à une « modélisation intégrée pour aider à clarifier et à structurer les systèmes d'objectifs et de cibles en corrélation, et pour analyser et orienter les politiques, programmes et projets clés en fonction de leur impact sur les ODD adaptés au contexte national ».

Constat 4 :

Pour le cas du Burkina Faso, la Cour note qu'une étude sur la cohérence des politiques publiques au Burkina Faso a été réalisée par le Gouvernement dans le cadre de la formulation du deuxième cycle de la Stratégie de croissance accélérée et du développement durable (SCADD). Les résultats de cette étude ont été exploités dans le cadre de l'élaboration du PNDES. Ce qui a abouti à la définition de quatorze (14) secteurs de planification ou politiques sectorielles couvrant l'intégralité des champs d'intervention de l'Etat pour l'opérationnalisation du PNDES. Parmi ces politiques sectorielles, la formulation de la politique « Défense et sécurité » n'est pas achevée (Cf. les 13 politiques sectorielles dans la liste des documents consultés).

S'agissant de la mise en place de mécanismes institutionnels coordonnés, pour la formulation du PNDES, un dispositif d'élaboration a été mis en place par Arrêté n°2016-001/PM/CAB du 04 mars 2016. Ce dispositif comprenait un comité d'orientation et de supervision (COS) présidé par le Premier ministre, des comités thématiques, un secrétariat technique, des groupes spécialisés et un groupe de rédaction. Ces différents comités et groupes ont produit des rapports de contribution au projet de document du PNDES.



Pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PNDES, un dispositif prévoit des organes et des instances de coordination et de pilotage.

Au titre des organes, il y a :

- ✚ le Comité national de pilotage du PNDES (CNP/PNDES), chargé de la coordination, du pilotage de la mise en œuvre globale du plan et du bon déroulement de l'ensemble du processus de suivi et d'évaluation du PNDES;
- ✚ le Comité technique national du PNDES (CTN/PNDES), organe technique de préparation des travaux du CNP/PNDES, ayant pour attributions générales de procéder à l'examen et à la validation technique des dossiers à soumettre à l'appréciation du CNP/PNDES;
- ✚ le Secrétariat permanent du PNDES (SP/PNDES), organe administratif et technique de coordination et d'impulsion des réformes, en appui au CNP/PNDES; il est rattaché au Premier ministre ;
- ✚ les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) couvrant quatorze secteurs de planification, ayant pour attributions la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES dans le secteur de planification concerné ;
- ✚ les cadres régionaux de dialogue (CRD) pour les 13 régions que compte le Burkina Faso, correspondant aux Cadres de concertation régionaux (CCR) élargis aux communes, avec pour attributions la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES dans la région concernée, à travers le Plan régional de développement (PRD) et les Plans communaux de développement (PCD).

Au titre des instances du PNDES, il y a :

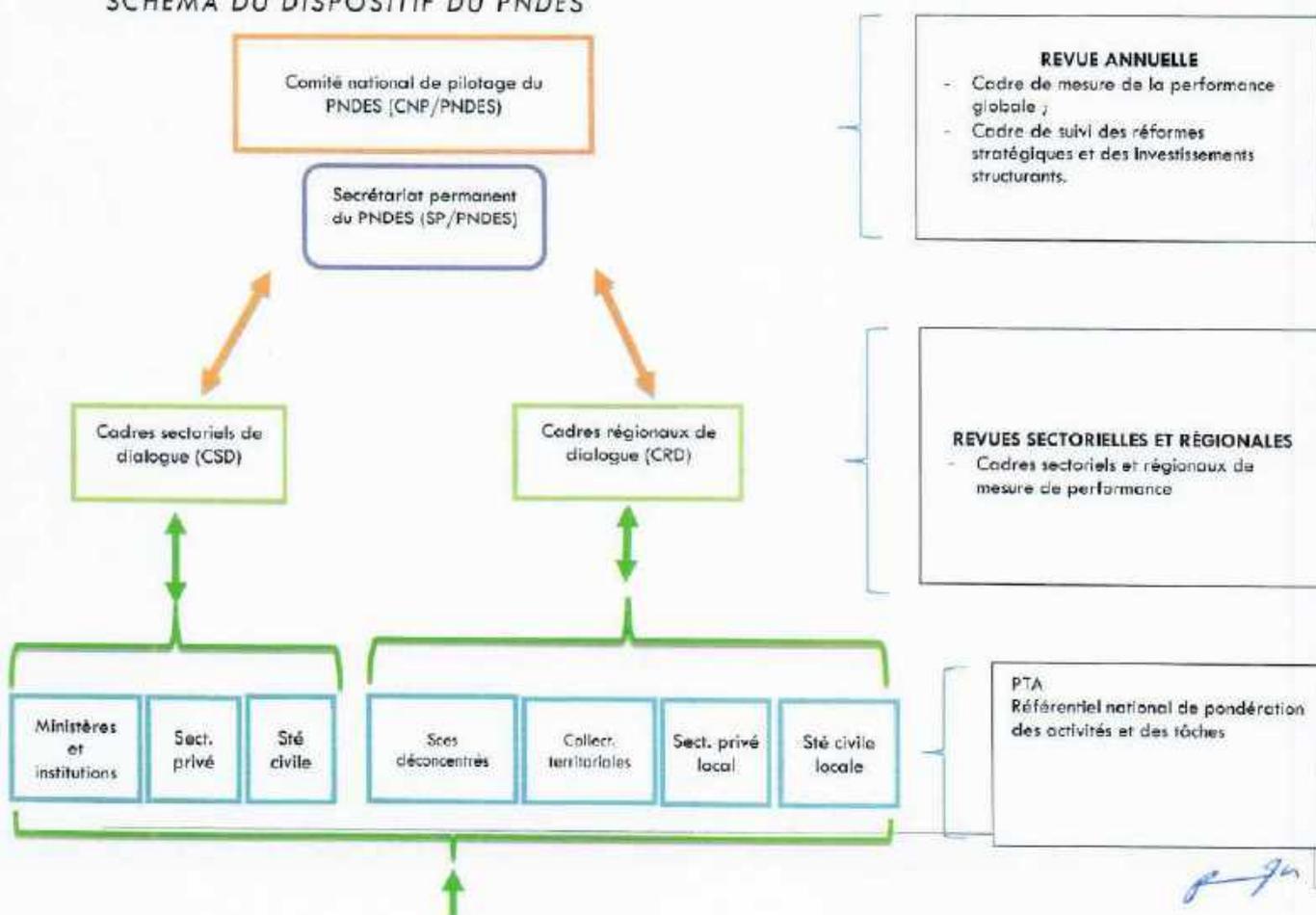


- la revue annuelle;
- les revues sectorielles ;
- et les revues régionales.

Parallèlement, il existe aux niveaux provincial et communal des cadres de concertation entre les acteurs du développement rural décentralisé en vue d'une synergie d'actions et d'une harmonisation des interventions.

Au niveau central, les organes et instances regroupent les représentants du Gouvernement, des collectivités territoriales, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Le Comité national de pilotage, organe de décision, est présidé par le Premier ministre. Chaque CSD regroupe les représentants des acteurs intervenant dans le secteur concerné (*administration centrale et déconcentrée, collectivités territoriales, secteur privé, société civile, PTF*), sous la présidence du ministre-chef de file du secteur.

SCHEMA DU DISPOSITIF DU PNDES





Au niveau déconcentré, les CRD regroupent les structures déconcentrées, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile, etc., sous la présidence du Gouverneur et la vice-présidence du Président du Conseil régional.

En outre, le Burkina Faso s'est doté d'une loi portant pilotage et gestion du développement qui a pour objet « *d'asseoir une architecture cohérente du système national de planification en vue d'assurer un meilleur impact de la mise en œuvre des politiques publiques* »¹⁸. Cette loi vise la mise en cohérence des différents instruments de pilotage de l'économie burkinabè.

Elle définit « *une typologie des politiques publiques ayant pour fondements, des référentiels de développement et d'aménagement du territoire à long terme (30 ans), assortie d'orientations stratégiques devant guider l'action à moyen terme, ainsi qu'un cadre d'orientation quinquennal du développement national qui permet la priorisation des actions sectorielles et locales, sur la base des référentiels de long terme, du programme présidentiel et des référentiels internationaux majeurs en vigueur* »¹⁹.

De l'analyse de ce dispositif, la Cour relève des points forts : le caractère multi sectoriel des cadres de concertation constitue un atout qui devrait permettre d'assurer la cohérence des politiques aux niveaux horizontal et vertical ; de plus, l'ancrage institutionnel du dispositif, sa composition multipartite (secteur public, société civile, secteur privé, PTF) sont autant d'atouts ou d'opportunités pour parvenir à une synergie d'actions et de cohérence des politiques.

¹⁸ Article 1^{er} de la Loi n°034-2018/AN portant pilotage et gestion du développement.

¹⁹PNDES, page 47.



La Cour a relevé, cependant, la coexistence de cadres de concertation qui traitent de l'intersectorialité de politiques publiques : par exemples, le Conseil national de l'emploi, le Conseil national de la santé, le Conseil national de la statistique, ...). Cela montre les limites des organes et instances du PNDES à traiter tous les thèmes transversaux.

Ces insuffisances ont, du reste, été relevées dans le rapport intitulé « feuille de route pour la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso ».

Recommandation 4 :

De ce qui précède, la Cour dit que le dispositif existant permettra d'assurer la cohérence des politiques au niveau horizontal. Cependant, elle recommande au Gouvernement de corriger les limites relevées plus haut, notamment la coexistence de cadres de concertation traitant tous de l'intersectorialité.

❖ Sur le plan vertical

La cohérence verticale suppose que les efforts de développement doivent être menés de manière coordonnée entre le niveau national et le niveau local.

Le nouveau programme reconnaît que les autorités locales ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion d'un développement inclusif et durable, et par conséquent, dans la mise en œuvre des ODD. En effet, elles disposent de connaissances et d'informations directes sur les préoccupations des citoyens et les défis de développement durable rencontrés à l'échelle locale.



Selon la note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, les conditions de réussite d'une cohérence des politiques sur le plan vertical sont :

- ✚ la coordination entre les stratégies et plans de développement du niveau national au niveau local ;
- ✚ l'implication d'acteurs non étatiques au niveau local;
- ✚ la mise à disposition de ressources et de capacités au niveau local.

La vérification de la cohérence et de l'intégration des politiques sur le plan vertical vise à s'assurer que le Gouvernement a rempli ces conditions.

Constat 5 :

S'agissant de la coordination entre les stratégies et plans de développement du niveau national au niveau local, la Cour a relevé qu'au niveau local, le dispositif de mise en œuvre du PNDES prévoit que son opérationnalisation se fera par les PLD dont l'élaboration et la mise en œuvre seront axées sur les priorités locales de développement, en lien avec les domaines de compétence des collectivités territoriales et en cohérence avec les orientations du PNDES²⁰.

A cet effet, la coordination et le suivi des PLD sont assurés par les cadres régionaux de dialogue adoptés dans le cadre du PNDES.

Des entretiens et de la revue documentaire, la Cour constate que toutes les régions disposent d'un Plan régional de développement (PRD) et quasiment toutes les communes, d'un Plan communal de développement

²⁰ PNDES, page 98.



(PCD) conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso.

Bien que certains Conseils régionaux aient mobilisé des ressources pour arrimer leur PRD au PNDES (cas des Conseils régionaux de la Boucle du Mouhoun, du Centre, des Haut-Bassins, ...), la plupart des PCD n'ont pas été relus, en l'absence de guide d'élaboration des PLD qui devait permettre aux collectivités territoriales de procéder à l'arrimage des PLD au PNDES. Il est ressorti également que la majorité des communes ne disposent pas de moyens financiers et humains conséquents.

Pour pallier cette insuffisance, le Gouvernement a engagé un processus de mise en place de contrats d'objectifs avec les collectivités territoriales pour la mise en œuvre du PNDES. Lors du passage de la Cour au SP/PNDES en Octobre 2018, 26 contrats avaient été signés.

Pour ce qui est de l'implication d'acteurs non étatiques au niveau local, la vérification relève que des représentants du secteur privé et de la société civile participent aux différents cadres régionaux de dialogue.

En ce qui concerne la mise à disposition de ressources et de capacités, la Cour note qu'aux termes des dispositions de l'article 61 de l'arrêté n°2016-201/MINEFID/SG/DGEP du 14 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGEP, les DREP ont pour missions de :

- ✚ aider à la formulation des politiques et stratégies de développement ;
- ✚ appuyer et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des plans et programmes de développement.



Cependant, il ressort des entretiens avec certains DREP que ces derniers ne disposent pas de ressources suffisantes leur permettant de prendre en charge ces missions. Ainsi, les collectivités concernées font recours à des bureaux d'études privés qui, souvent, ne disposent pas des compétences et une parfaite connaissance des réalités locales pour produire des documents de qualité.

Les entretiens ont fait également ressortir des rigidités et des difficultés dans le transfert des compétences et des ressources financières par l'Etat aux collectivités territoriales.

De ce qui précède, la Cour constate qu'il existe formellement un mécanisme permettant la mise en cohérence des politiques au plan vertical dont la mise en œuvre rencontre des difficultés d'ordre humain, technique et financier.

Recommandation 5 :

Au vu de ces constats, la Cour recommande :

↓ au Gouvernement de :

- mettre à la disposition des collectivités territoriales des ressources nécessaires pour la mise à jour de leurs PLD ;
- assurer l'appui technique aux collectivités territoriales à travers les DREP pour leur assistance à la planification du développement local en cohérence avec le PNDES et les ODD ;
- achever le processus de transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales.

↓ aux responsables des collectivités territoriales de :

- prospecter des opportunités de partenariats pour le financement de la mise à jour de leurs PLD ;



- **adopter une approche multipartite et inclusive dans le processus d'élaboration ou de mise en cohérence de leur PLD.**

2.1.3. Adaptation des ODD aux contextes national et local

Afin de garantir sa pertinence, le Programme 2030 préconise que les ODD prennent en considération les différentes réalités et capacités et les niveaux de développement de chaque pays. Chaque pays devra, pour ce faire, définir ses propres cibles nationales en s'appuyant sur le cadre mondial des ODD, tout en tenant compte de ses propres réalités et circonstances nationales.

Il revient donc à chaque pays d'intégrer les ODD dans ses stratégies et plans nationaux de développement durable existants, en fixant ses propres cibles nationales pour mettre en œuvre les ODD.

La Cour a examiné les stratégies et plans nationaux existants (*PNDES, politiques sectorielles et PLD*) afin de s'assurer que :

- ✚ ces stratégies et plans de développement ont été examinés et les domaines nécessitant des changements identifiés ;
- ✚ des cibles nationales alignées sur celles des ODD ont été définies ;
- ✚ les ODD ont été intégrés dans le PNDES et les plans locaux de développement.

2.1.3.1. Le Gouvernement burkinabè a examiné les stratégies et les plans de développement et identifié les domaines nécessitant des changements

L'examen des stratégies et plans de développement est un processus en deux étapes qui implique :

- ✚ d'analyser et de détailler le paysage des stratégies et des plans existants aux plans national et local ;



- ✚ de comparer les objectifs et les cibles existants aux ODD et cibles mondiaux afin d'évaluer leur degré d'alignement en terme de contenu et d'ambition avec la portée globale des ODD, d'identifier les lacunes, d'établir des critères et de recommander des changements permettant d'améliorer les plans nationaux.

Ces évaluations peuvent s'effectuer au moyen d'analyses techniques et/ou de processus consultatifs multipartites.

Constat 6 :

La Cour constate que les différents groupes de travail mis en place lors de l'élaboration du PNDES ont produit les documents suivants :

- ✚ une analyse de la situation nationale relative aux thématiques considérées;
- ✚ la formulation de stratégies de réponses adaptées à la situation ;
- ✚ la déclinaison de chaque domaine en résultats à atteindre en 2020 ;
- ✚ l'identification de domaines de résultats prioritaires du PNDES.

A l'occasion, une analyse des plans et stratégies existant au niveau national et local a été effectuée.

Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement burkinabè, sous l'égide du MINEFID, avec l'appui du SNU, a procédé à l'analyse du niveau d'alignement des politiques publiques notamment le PNDES, les politiques sectorielles et les stratégies nationales existantes aux ODD.

Cet exercice a été effectué dans le cadre d'un atelier national de formation et de priorisation des ODD tenu en Avril 2016 à travers un processus jugé participatif, ayant réuni les cadres de l'administration centrale, déconcentrée, des collectivités territoriales, du secteur privé,



de la société civile, des ONG et des partenaires techniques et financiers. L'évaluation est faite à l'aide de l'outil d'*Analyse Rapide Intégrée « Rapid Integrated Assessment (RIA)²¹ »*. Cet Outil permet d'évaluer le degré de prise en compte et d'intégration des différentes cibles des ODD dans les stratégies et politiques nationales et sectorielles. Il permet d'identifier les insuffisances devant être corrigées, en particulier les cibles qui n'ont pas été prises en compte et celles qui ont été priorisées par plusieurs secteurs sans coordination intersectorielle.

En ce qui concerne le Burkina Faso, l'évaluation RIA a porté sur les 14 secteurs de planification définis dans le cadre du PNDES et a permis d'identifier les cibles ODD non priorisées dans le référentiel national de développement (PNDES) et/ou dans les stratégies et politiques publiques. Cette évaluation révèle une bonne intégration des cibles ODD au niveau national (89 cibles ODD ont été prises en compte sur 100 en ne tenant pas compte des 43 relatives au moyen de mise en œuvre et des 19 du partenariat). Toutefois, l'analyse a relevé des insuffisances dans la prise en compte des ODD dans certains indicateurs et cibles au niveau du cadre national de planification notamment, les cibles relatives à la gestion durable des déchets et des produits chimiques, au mode de production et de consommation durable et aux questions de genre et d'inégalité. Cette analyse a abouti à l'élaboration d'un profil pays ODD pour le Burkina Faso. Ce profil pays ODD est une photographie détaillée du degré de prise en compte des cibles ODD dans les politiques publiques.

De ces constats, la Cour conclut qu'à l'exception des PLD non mis à jour, le Gouvernement burkinabè s'est prêté à l'exercice d'examen

²¹ RIA (Rapid Integrated Assessment) : outil développé par le Groupe de développement des Nations Unies (GDNU) afin d'accompagner le processus de contextualisation et de priorisation des cibles des ODD par les pays membres.



des stratégies et des plans de développement et identifié les domaines nécessitant des changements.

Recommandation 6 :

La Cour recommande aux présidents de conseils des collectivités territoriales de mettre à jour leurs PLD.

2.1.3.2. Le Gouvernement burkinabè a défini des cibles nationales alignées sur celles des ODD au niveau national mais le processus est mal coordonné et non achevé au niveau local

Au niveau national, l'exercice de priorisation des cibles a permis d'identifier les cibles et les indicateurs des ODD qui s'alignent au mieux avec les priorités et les spécificités nationales.

En matière de définition des cibles, il est établi que sur les 169 cibles des ODD, les pays devront porter leurs choix sur les cibles dites « à prioriser ». Les cibles servant de mise en œuvre qui accompagnent chaque objectif et celles de l'Objectif 17 relatives au partenariat ne devront pas faire objet de priorisation car ils sont applicables comme telles.

Constat 7 :

En ce qui concerne le Burkina Faso, sur les 169 cibles, 100 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation (*excluant 40 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, 19 cibles relatives au partenariat et 10 cibles sur la vie marine*).

Les résultats de cet exercice font état de 42 cibles (*sur les 100 cibles concernées par l'exercice de priorisation*) et 71 indicateurs priorisés. Les cibles nationales priorisées des ODD se présentent comme suit :

**Tableau 3 : Paquet national des cibles ODD**

Objectif de Développement Durable	Cibles/indicateurs à prioriser										Paquet priorisé	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Cibles	Indicateurs
1. Pas de Pauvreté		2	1								2	3
2. Faim « zéro »	2	2	2								3	6
3. Bonne santé et bien être	2	2	5					2			4	11
4. Education de qualité	1			1	1	1					4	4
5. Egalité entre les sexes		2			2						2	4
6. Eau propre et assainissement	1	1			2						3	4
7. Energie propre et d'un coût abordable	2										1	2
8. Travail décent et croissance économique		1			2	1					3	4
9. Industrie, innovation et infrastructure	2	2	2								3	6
10. Inégalités réduites		1		1			2				3	4
11. Villes et communautés durables	1	1	2			2					4	6
12. Consommation et production responsables		2		2	1						3	5
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	2										1	2
14. Vie aquatique											0	0
15. Vie terrestre	2		1						1		3	4
16. Paix, justice et institutions efficaces				2		2	2				3	6
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs											0	0
TOTAL											42	71

Source : Rapport de profil ODD Burkina Faso, page 31

Légende :

- : Cibles priorisées
- : Nombre total des cibles à prioriser par objectif
- X : Nombre d'indicateurs de la cible priorisée

Au niveau local, la Cour constate que des initiatives de renforcement de capacités des acteurs locaux en matière de localisation des ODD ont été entreprises par des partenaires. Il s'agit notamment de :

- ✿ l'organisation d'ateliers d'appropriation et de priorisation des cibles ODD à Banfora en Avril 2016 et à Ouahigouya en Janvier 2017 ; ces ateliers organisés par l'OIF ont été le lieu de justifier



la pertinence de la localisation des ODD, de définir les principes directeurs de l'implication des acteurs locaux de développement dans la mise en œuvre des ODD et d'arrêter des cibles prioritaires à intégrer aux PLD ;

- la réalisation, en Février 2018, par l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et la Commission européenne (CE), d'une étude sur la localisation des ODD en vue d'appuyer le plaidoyer des autorités locales dans les pays francophones d'Afrique.

La Cour relève que le processus de priorisation n'a été réalisé que dans 2 collectivités territoriales sur les 364 que compte le Burkina Faso.

Par ailleurs, la Cour observe que l'approche de localisation utilisée dans les deux communes pilotes a été guidée par la Grille de priorisation des cibles ODD de l'OIF avec une « repriorisation » systématique des 169 cibles de l'Agenda 2030 sans tenir compte des cibles déjà priorisées au niveau national par l'approche RIA.

A titre d'illustration le tableau ci-dessous résume le processus à Ouahigouya.

**Tableau 2 : Priorisation des cibles à Ouahigouya**

Nombre de cibles des ODD	Nombre de cibles analysées	Nombre de cibles urgentes	Nombre de cibles prioritaires	Nombre de cibles à moyen terme	Nombre de cibles à long terme	Nombre de cibles à consolider
169	93	29	38	24	0	2

Sources : extrait de l'expérience de localisation des ODD présentés au forum DecNet, Cotonou du 11 au 14 février 2019.

Cette situation fait observée de la non harmonisation de la démarche de localisation avec les priorités nationales en contradiction avec les principes d'adaptation et de cohérence verticale prônée par le Programme 2030.

L'utilisation de la Grille de priorisation mis au point par l'OIF pour la localisation des ODD gagnerait en cohérence et en alignement aux priorités nationales si les priorités locales sont définies parmi celles identifiées au plan national.

Au regard de ces constats, la Cour relève que, au niveau national, le Gouvernement burkinabè a défini des cibles alignées sur celles des ODD, mais qu'au niveau local, le processus est à peine entamé et non coordonné.

Recommandation 7 :

La Cour recommande au Gouvernement, l'élaboration de directives ou d'une stratégie pour une harmonisation du processus de priorisation des ODD aux niveaux national et local.



2.1.3.3. Le Gouvernement a intégré les ODD dans son référentiel national de développement

Le PNDES, adopté en 2016, constitue le référentiel national de développement au Burkina. Il a pour **objectif global** de « *transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social* ».

Ce référentiel s'articule autour de **3 axes stratégiques** :

Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration,

Axe 2 : développer le capital humain,

Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Ces priorités sont fondées sur la politique générale poursuivie par le Burkina Faso, les objectifs du Programme 2030, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les résultats des consultations avec les parties prenantes.

Constat 8 :

La Cour note que le processus d'élaboration du PNDES a intégré les résultats des travaux de l'atelier national de priorisation des ODD.

De l'analyse du tableau de correspondance figurant à l'annexe 3 du présent rapport entre les axes stratégiques du PNDES et les ODD, il ressort que :

- ✚ l'axe 1 intègre les ODD 16 et 17 ;
- ✚ l'axe 2 prend en compte les ODD 3,4,5,6,7,8,9 et 10 ;
- ✚ et l'axe 3 regroupe les ODD 1,2,8,9,11,12,13 et 15.



Du reste, ces résultats ont été confirmés dans le rapport de profil ODD Burkina qui indique qu'« il y a eu une bonne intégration des cibles ODD dans le PNDES et les politiques et stratégies sectorielles ».

Toutefois, il ressort dans le rapport intitulé « Profil ODD Burkina) que des insuffisances existent dans la prise en compte de certains cibles et indicateurs au niveau du cadre national de planification qui devraient être corrigées pour permettre une bonne mise en œuvre des ODD. Il s'agit notamment des cibles relatives à la gestion durable des déchets et des produits chimiques, au mode de production et de consommation durable et aux questions de genre et d'inégalité.

Par ailleurs, l'audit fait ressortir qu'au niveau sectoriel, les 14 politiques définies pour l'opérationnalisation du PNDES, même si la plupart sont alignées au référentiel national de développement, il n'existe pas de tableau de correspondance montrant explicitement leur lien avec les ODD pour permettre de mesurer les progrès dans chaque secteur de planification.

De ce qui précède, la Cour note que le Gouvernement burkinabè a intégré les ODD prioritaires dans son plan national de développement mais que ce processus n'est pas perceptible au niveau sectoriel.

Recommandation 8 :

La Cour recommande au Gouvernement burkinabè d'établir des liens explicites entre les axes stratégiques des politiques sectorielles et les ODD afin de faciliter le suivi.

Au terme de la vérification sur cet objectif, la Cour conclut que le dispositif d'adaptation du Programme 2030 au contexte burkinabè existe mais connaît des insuffisances aux niveaux national et local.



2.2. Sur l'identification et la sécurisation des ressources et des capacités

Au regard de son caractère ambitieux, la réussite du Programme 2030 réside dans la capacité des pays à mobiliser les ressources financières et les capacités nécessaires en vue de les affecter à des programmes et projets en conformité avec les priorités et objectifs définis d'ici 2030. A cet effet, le Programme souligne que « **des stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés²²** » seront au cœur des efforts de développement durable.

Pour ce faire, les Etats membres ont été appelés à développer des initiatives pour parvenir à une mobilisation efficace des ressources et des capacités afin d'atteindre les ODD. Selon les orientations données aux équipes pays des Nations Unies, il est recommandé aux pays membres de dresser un inventaire des mécanismes de financement disponibles et de transformer leurs processus de budgétisation nationaux fondés sur les résultats afin de sécuriser les ressources consacrées aux ODD.

La Cour a examiné le mécanisme de financement existant afin de s'assurer que les orientations ci-dessus ont été prises en compte.

Ainsi, elle s'est intéressée aux domaines ci-après :

- ✚ l'identification des ressources et des capacités;
- ✚ la budgétisation et la sécurisation des ressources.

²²Cf. Résolution A/70/L.1 du 25 septembre 2015, paragraphe 63.



2.2.1. Identification des ressources et des capacités

Selon les estimations disponibles, les besoins de financement pour la mise en œuvre du Programme 2030 sont considérables. En effet, la CNUCED a estimé les besoins financiers de l'Afrique à 600 milliards de dollars US par an, soit près de 3 000 milliards de F CFA.

Pour ce faire, le Programme 2030 admet le recours à des sources variées de financements et souligne que différents mécanismes peuvent être utilisés en s'appuyant sur ceux définis dans le programme d'action d'Addis-Abeba.

Au nombre de ces mécanismes figurent notamment :

- ✚ les ressources publiques nationales ;
- ✚ les entreprises et les financiers privés nationaux et étrangers ;
- ✚ la coopération internationale ;
- ✚ le commerce international ;
- ✚ la dette publique.

La réussite du Programme 2030 réside donc dans la capacité des pays à rendre disponibles ces divers financements et les affecter à des programmes et projets en conformité avec les priorités et objectifs définis d'ici 2030.

Il est recommandé aux Etats membres de s'inspirer de mécanismes de financement innovants pour élaborer des stratégies de financement diversifiées et de haut niveau. Ces stratégies de financement devraient être appuyées par un renforcement des capacités pour atteindre les ODD d'ici 2030.

L'audit vise à s'assurer que le Gouvernement a :



- ✚ élaboré une stratégie de mobilisation des ressources basée sur les mécanismes ci-dessus énumérés pour la mise en œuvre des ODD ;
- ✚ mis en place un plan de renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre des ODD.

2.2.1.1. Le Gouvernement a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNDES mais qui ne prend pas en compte la durée du Programme 2030

La Cour a vérifié si le Gouvernement a élaboré de manière participative une stratégie de mobilisation des ressources qui intègre :

- ✚ une évaluation des ressources et des capacités requises pour la réalisation des ODD ;
- ✚ une identification des sources de financement et des opportunités de partenariat et de coopération.

Constat 9 :

La Cour a relevé l'absence d'une stratégie spécifique de mobilisation des besoins en ressources pour la mise en œuvre des ODD aux plans national et local. De ce fait, aucune évaluation n'est disponible sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso.

Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES, une stratégie de mobilisation des ressources a été élaborée dont l'objectif est «**d'améliorer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience de la mobilisation de ressources financières substantielles et supplémentaires, et de renforcer la coopération internationale, afin d'appuyer et de compléter les efforts déployés par l'Etat burkinabè en vue de la mise en œuvre du PNDES** ». Elle vise fondamentalement à faire adopter une approche claire, méthodique et bien coordonnée pour



élargir la base de ressources, afin qu'elles soient disponibles de façon certaine et durable.

Cette stratégie comporte une évaluation et une identification des sources de financement pour la mise en œuvre du PNDES. Ainsi, l'évaluation des besoins en ressources pour le financement du PNDES s'élève à 15 395,4 milliards de francs CFA qui représentent le coût des dépenses courantes et d'investissements à l'horizon 2020.

En matière d'identification des sources de financements pour la mise en œuvre du PNDES, la stratégie prévoit que le financement du PNDES se fera par la mobilisation des ressources internes (64% des besoins) et externes (36% des besoins).

Cette stratégie prévoit entre autres mécanismes de financements :

- ✚ l'élargissement, l'amélioration de la mobilisation et la gestion des ressources intérieures fiscales et non fiscales ;
- ✚ la recherche et la mobilisation de ressources financières nécessaires auprès des instances multilatérales, bilatérales et régionales dont les actions sont en phase avec les priorités identifiées dans le PNDES ;
- ✚ le développement de circuits de financement en explorant d'autres sources de financement telles que les partenariats publics privés (PPP), les loteries de développement, les contributions volontaires et les ressources de la diaspora.

Des entretiens et de la revue documentaire, la Cour a constaté que le Gouvernement a entrepris les actions suivantes pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Au titre de la mobilisation des ressources internes



Des réformes ont été opérées par les différentes régies de recettes parmi lesquelles :

- ✚ l'adoption en 2017 d'un nouveau code général des impôts qui est un instrument de mobilisation optimale des ressources domestiques et l'élaboration du plan stratégique 2017-2021 pour la modernisation de sa gestion par la Direction générale des impôts (DGI);
- ✚ l'exploitation du système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation (SYLVIE) par l'administration des douanes pour lui permettre d'avoir directement dans son système informatique l'ensemble des documents émis par les autres administrations;
- ✚ la mise en place, par la DGTCP, de perceptions spécialisées auprès des ministères dans le but d'optimiser le recouvrement des recettes de service.

En matière de mobilisation des ressources externes

Dans le cadre de la mobilisation des ressources du PNDES, une table ronde a été organisée à Paris en 2016. Cette conférence a permis d'enregistrer de la part des partenaires institutionnels et des investisseurs privés d'importantes annonces qui se chiffraient à plus de 18 000 milliards de FCFA.

Au titre des financements innovants

En lien avec la stratégie de mobilisation des ressources pour le PNDES, le Gouvernement a identifié plusieurs sources innovantes de financement du développement.



Selon le Rapport de coordination de l'aide 2017, ces sources innovantes comprennent :

- ✚ les PPP, à travers l'adoption de la Loi n°020-2013/AN du 23 mai 2013 portant leur régime juridique ; en application de cette loi, le Gouvernement a conclu plusieurs projets en PPP;
- ✚ la finance islamique avec l'appui de la Banque islamique du développement (BID);
- ✚ les fonds verts qui incluent les financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et des fonds internationaux spécifiques tels que le Fonds vert pour le climat;
- ✚ des réflexions pour le déploiement des loteries de développement, la création de banques nationales spécialisées pour accroître le financement des secteurs stratégiques et la mobilisation des ressources de la diaspora.

En plus de la stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNDES, la Cour note l'existence d'autres mécanismes et mesures pour l'optimisation des ressources. Il s'agit de :

- ✚ l'existence d'un dispositif institutionnel pour la maîtrise de l'endettement public à travers un organe de supervision (CNDP), la définition d'une politique d'endettement public et l'élaboration chaque année d'une stratégie d'endettement qui est annexée à la loi de finances ;
- ✚ l'institution par le Gouvernement de mécanismes de coordination multipartenaires qui constituent des cadres privilégiés pour présenter ses politiques et/ou programmes de développement aux partenaires afin de solliciter leur adhésion et leur contribution à la mise en œuvre de ces politiques ;
- ✚ des réflexions sont en cours pour une meilleure coordination et une visibilité des interventions des ONG au Burkina Faso ;



- ✚ l'existence d'un dispositif de coordination propre aux PTF « La Troïka des PTF », instituée depuis 2009, ayant pour objectif, une meilleure synergie de l'action de l'ensemble des Partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, le Burkina Faso s'est doté d'un code minier en 2015 (*loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso*) pour optimiser les revenus issus de l'extraction minière.

En outre, en matière de commerce international, le Gouvernement a adopté en Octobre 2018 un code des investissements attractif dont l'objectif *«est de parvenir à créer un environnement des investissements suffisamment incitatif et attractif pour inspirer plus de confiance et d'intérêts auprès des investisseurs tant nationaux qu'internationaux à travers un dispositif unique de référence qui, non seulement consolide les acquis des réformes déjà opérées et celles en cours mais aussi corrige les insuffisances de celles-ci»*.

De ce qui précède, la Cour relève que des actions importantes ont été menées par le Gouvernement pour la mobilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES qui intègre les ODD.

Cependant, au vu des insuffisances relevées dans l'internalisation des ODD et du déphasage entre l'échéance des ODD (2030) et celle du PNDES (2020), la stratégie de mobilisation des ressources définie pour la mise en œuvre du PNDES est restrictive car elle ne couvre pas la totalité des besoins pour le financement des ODD qui n'ont pas été évalués.

Par ailleurs, des entretiens avec la Direction de la dette publique, il ressort que des accords conclus dans le cadre des PPP ne répondent pas



aux normes définies pour ce mode de financement. En effet, ces accords s'apparentent plus à de l'endettement alors que les PPP sont une alternative qui permet de pallier la crise du financement public international. Ils constituent un mode de contractualisation dans lequel l'autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer des infrastructures et/ou des équipements qui contribuent au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement de l'exploitation des infrastructures ou des équipements qu'il gère et non pas un remboursement ou un paiement.

La Cour en déduit que la pratique actuelle des PPP comporte un risque de surendettement qui peut compromettre l'intérêt des futures générations. Cette insuffisance, selon le rapport de performance 2017 du PNDES, résulterait de la non-appropriation du cadre juridique et institutionnel par les acteurs des secteurs public et privé, de la faible appropriation de la gestion des projets de PPP par les acteurs publics chargés de leur mise en œuvre et la faible maturité des projets.

Au regard des constats sur ce critère, la Cour conclut que le Gouvernement a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNDES mais qui ne prend pas en compte la durée du Programme 2030.

Recommandation 9 :

La Cour recommande au Gouvernement de :

- ▀ définir, de manière participative, un cadre national de financement intégré aligné sur le Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) pour le financement des ODD jusqu'en 2030 ;



- ✚ élaborer un document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour le financement des actions en faveur du développement durable ;
- ✚ respecter les normes et principes établis en matière de PPP.

2.2.1.2. Le Gouvernement ne dispose pas d'un plan de renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre des ODD

Comme annoncé plus haut, il est recommandé aux Etats de mettre en place des plans de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des ODD.

Constat 10 :

Des entretiens menés avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD et de la revue documentaire, il ressort qu'aucune évaluation formelle des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre des ODD n'a été effectuée au Burkina Faso. Il n'a pas été élaboré non plus de plan de renforcement global des capacités pour la mise en œuvre des ODD.

Cependant, des actions de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PNDES/ODD sont prévues ou menées à divers niveaux pour la mise en œuvre du PNDES et des ODD (*intégration, mobilisation des ressources, mise en œuvre, suivi-évaluation*), mais elles ne sont pas coordonnées.

Les acteurs rencontrés ont relevé des difficultés liées notamment à l'insuffisance des ressources et des capacités pour la mise en œuvre des ODD :

- ✚ la DGEP, chargée de la coordination des activités entrant dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des ODD, relève une absence



de ressources financières et de formation des cadres pour les activités de suivi ;

- ✚ le SP/PNDES, organe administratif et technique de coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES, est dépourvu de moyens humains (*postes de travail sans agents*), techniques (*équipements divers*) et financiers;
- ✚ la DGCOOP, chargée de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources extérieures, relève l'insuffisance de moyens humains et financiers pour conduire avec efficacité la mobilisation des financements innovants ;
- ✚ l'INSD et les DGESS des ministères, structures chargées de la production et du suivi des données statistiques, relèvent l'insuffisance de moyens et la « forte mobilité des cadres statisticiens ... et des personnels des services statistiques sectoriels », « du manque de garantie suffisantes concernant la régularité et la pérennité des activités importantes »²³ dont les enquêtes et recensements généraux pour lesquels le financement dépend entièrement de ressources extérieures et ponctuelles ;
- ✚ les acteurs locaux de développement manquent de capacités techniques pour la conduite du processus de mise en œuvre des ODD ; les appuis techniques des services déconcentrés sont insuffisants.

Des constats ci-dessus, la Cour conclut que le Gouvernement ne dispose pas d'un plan de renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre des ODD.

²³ Schéma directeur de la statistique (SDS), 2016-2020, Octobre 2016.



Recommandation 10 :

A la lumière de ce qui précède, la Cour recommande au Gouvernement d'élaborer et mettre en œuvre un plan global et intégré de renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD.

2.2.2. Budgétisation et sécurisation des ressources

Pour les Nations Unies, le succès de la mise en œuvre des ODD dépendra de l'engagement des Gouvernements à adopter des mécanismes qui assurent une efficacité dans l'affectation et l'utilisation des ressources.

Ces mécanismes comprennent entre autres :

- ✚ l'adoption d'une budgétisation axée sur les résultats et l'intégration budgétaire des ODD ;
- ✚ des mesures de bonne gouvernance (*lutte contre la corruption, système de régulation des dépenses budgétaires*).

La Cour a vérifié l'existence de ces mécanismes au Burkina Faso.

2.2.2.1. Budgétisation axée sur les résultats, effective au niveau national, non instituée au plan local

Le Plan d'action d'Addis-Abeba préconise l'adoption de nouveaux outils et méthodes de budgétisation participative axée sur les résultats, dans le but de centrer plus efficacement les ressources disponibles sur l'intérêt commun.

La budgétisation participative axée sur les résultats est une approche de gestion basée sur la performance par une allocation des ressources budgétaires en fonction d'objectifs assortis d'indicateurs préalablement définis de manière participative.



Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD aux plans national et local, cette approche garantit « la promotion de l'équité, de l'égalité des sexes, de la bonne gouvernance, d'une plus grande responsabilisation à tous les niveaux et de la transparence »²⁴. Cette approche permet d'améliorer l'efficacité de la planification, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques publiques en mettant l'accent sur les résultats réalistes.

Constat 11 :

Dans le cadre de cet audit, la Cour a examiné les processus budgétaires afin de s'assurer que le Gouvernement burkinabè a adopté une approche de gestion axée sur les résultats.

Des entretiens et de la revue documentaire, il ressort que la budgétisation axée sur les résultats a été instituée par l'article 14 de la Loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances. Cette réforme résulte de l'internalisation de la Directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA.

❖ Ainsi, **au niveau national**, depuis Janvier 2017, le budget de l'Etat est élaboré et exécuté selon le mode budget programme, ce qui constitue une opportunité pour le

Cas de bonne pratique

Adoption de la budgétisation sensible au genre par le Gouvernement burkinabè. Ainsi, pour l'élaboration du budget de l'Etat, gestion 2019, instruction a été donnée à 06 ministères pilotes pour « la prise en compte du genre et des droits des enfants dans leurs budgets respectifs. Ces ministères devront prendre les dispositions pour rendre leur budget 2019 sensible au genre et aux droits des enfants par des programmes ou des actions/activités ainsi que des indicateurs pour permettre de suivre leur performance en la matière dans leurs PAP... »

Source : Circulaire budgétaire de l'Etat, Gestion 2019.

²⁴ Guide d'audit relatif à l'état de préparation à la mise en œuvre des ODD, P. 33.



Gouvernement d'intégrer dans ces budgets les ODD jugés prioritaires et certaines thématiques importantes et transversales de développement comme l'environnement, le genre, etc.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé dans le processus de l'intégration budgétaire avec la budgétisation sensible au genre et aux droits des enfants.

En ce qui concerne l'alignement des projets et programmes sur les priorités nationales et celles des ODD, la Cour note l'élaboration des budgets programmes pour les 14 secteurs de planification dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES et ce à travers les Documents de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP).

Au **niveau local**, la Cour constate que le processus de la budgétisation axée sur les résultats n'a pas encore été institué.

La Cour conclut sur ce critère que la budgétisation axée sur les résultats est effective au niveau national mais non instituée au niveau local.

Recommandation 11 :

Au regard de ces constats et tenant compte du fait que la plupart des ODD impactent plus la population au niveau local, la Cour recommande au Gouvernement d'accélérer le processus de budgétisation axé sur les résultats en l'étendant aux collectivités territoriales.

2.2.2.2. Mesures de bonne gouvernance à renforcer

Parmi les mécanismes permettant d'assurer une efficacité de la mise en œuvre des ODD figurent le dispositif pour une meilleure allocation et



utilisation des ressources par l'instauration des mesures de bonne gouvernance.

Constat 12 :

De la revue documentaire et des entretiens, la Cour a relevé que des actions ont été entreprises en matière de bonne gouvernance au Burkina Faso en vue de sécuriser les ressources. Il s'agit entre autres de :

- ✚ l'adoption de la Loi 004-2015/CNT du 03 mars 2015 relative à la prévention et la répression de la corruption au Burkina Faso ;
- ✚ l'adoption le 30 novembre 2017 de la stratégie nationale de bonne gouvernance ;
- ✚ l'internationalisation de la Directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA, par la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 ;
- ✚ la mise en place d'un cadre permanent pour le suivi du climat des affaires au Burkina Faso, dispositif présidé par le Premier ministre et composé de 03 principaux organes qui sont le Comité de pilotage, le Secrétariat technique et les sous-comités techniques au sein de chaque ministère.

En outre, le Burkina Faso s'est engagé pour la transparence dans les industries extractives à travers son adhésion aux initiatives de bonne gouvernance dans le secteur minier notamment le processus de Kimberley et l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

La Cour note qu'en dépit de ces mesures, le Burkina Faso devrait envisager des efforts supplémentaires en matière de bonne gouvernance.



En effet, nonobstant le dispositif en place pour l'amélioration du climat des affaires, le rapport Doing business 2018 classe le Burkina Faso au 148^e rang contre 146^e sur 190 en 2017.

Par ailleurs, Transparency International dans son rapport de 2018 sur l'indice de perception de la corruption dans 180 pays classe le Burkina Faso à la 78^e place contre la 74^e place en 2017.

De ce qui précède, la Cour conclut qu'il existe des mesures de bonne gouvernance mais qui méritent d'être renforcées.

Recommandation 12 :

La Cour recommande au Gouvernement de prendre des dispositions pour renforcer les mesures entreprises en matière de bonne gouvernance.

Au terme de la vérification sur cet objectif, la Cour conclut que l'existence d'un mécanisme de mobilisation des ressources pour le PNDES est une opportunité pour le financement des ODD. Cependant, au vu de l'échéance du PNDES à 2020 pour un Programme dont l'échéance est de 2030, il y a lieu d'évaluer les ressources supplémentaires nécessaires pour le financement des ODD après 2020 aux niveaux national et local, dans le cadre d'une stratégie intégrée de financement sécurisé des actions de développement sur la période restant à courir.

2.3. Sur le mécanisme de suivi et d'examen des progrès de la mise en œuvre des ODD

Dans le cadre du Programme 2030, les Etats membres s'engagent à procéder à un suivi, à une surveillance et à un examen systématique de la mise en œuvre du Programme afin de suivre les progrès accomplis dans son exécution. Le programme expose un cadre de suivi et d'examen



solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré visant à promouvoir la reddition des comptes, à renforcer la coopération internationale et à favoriser l'apprentissage mutuel et le partage des bonnes pratiques²⁵.

A cet effet, il est attendu de tous les Etats membres qu'ils mettent en place des cadres de résultats nationaux, ainsi que des systèmes de suivi efficaces pour fournir des informations de haute qualité en temps opportun afin d'étayer l'élaboration des politiques et l'affectation des ressources pour la mise en œuvre des ODD.

A l'étape de préparation à la mise en œuvre des ODD, l'audit vise à examiner le dispositif existant au Burkina Faso afin de se rassurer de l'existence des mécanismes ci-après :

- ✚ un système statistique adapté au suivi des indicateurs ODD ;
- ✚ un processus et mécanismes d'examen pour l'évaluation des progrès.

2.3.1. Système statistique pour le suivi des ODD

La complexité des ODD exige, pour leur suivi, la disponibilité de données statistiques de qualité, désagrégées et facilement accessibles ; ce qui permet d'orienter les décideurs politiques, de faciliter le suivi par tous les acteurs et d'évaluer la mise en œuvre des ODD.

Ceci implique que l'appareil statistique national soit en mesure de contribuer au suivi des indicateurs ODD.

La vérification a porté sur le système statistique national afin de s'assurer qu'il garantit la disponibilité :

- ✚ des indicateurs adaptés au suivi des ODD ;

²⁵ Résolution A/RES/70/1 du 25 septembre 2015, Paragraphe 72.



- ✚ d'une situation de référence pour mesurer les progrès ;
- ✚ d'un mécanisme de collecte permettant la ventilation des données fiables et pertinentes ;
- ✚ d'un système de suivi-reporting pour la diffusion des données.

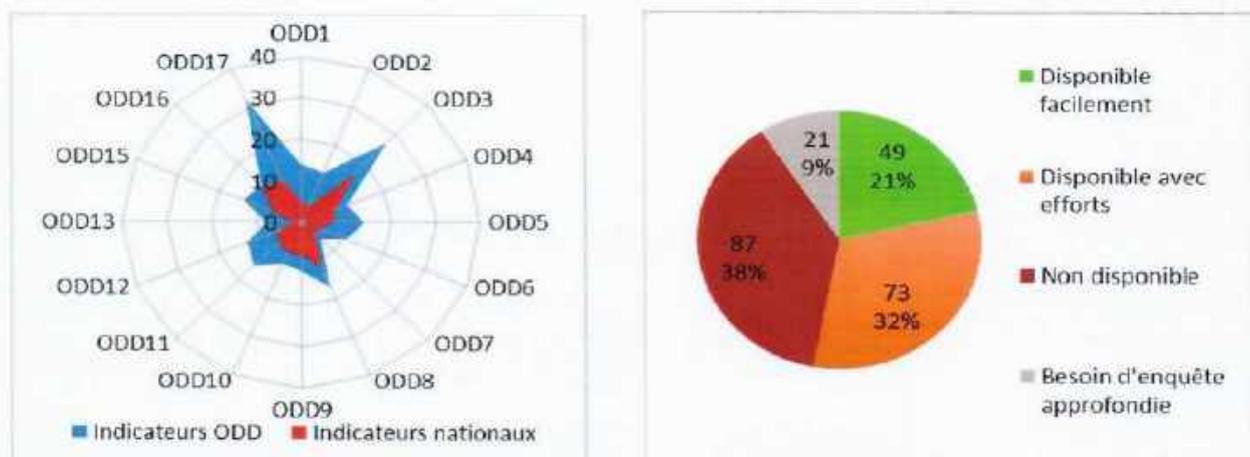
2.3.1.1. Le Gouvernement a défini des indicateurs de suivi des ODD

Les indicateurs sont d'une importance cruciale pour la mise en œuvre et le suivi des ODD. Pour le suivi-évaluation des 17 ODD, les Nations Unies ont proposé 229 indicateurs. Ces indicateurs ne sont qu'un cadre de référence pour les Etats qui sont appelés à mettre en place leurs propres cadres nationaux de statistiques, en fonction de leurs réalités et capacités nationales, pour le suivi des ODD au niveau national.

Les entretiens et revues documentaires ont fait ressortir que la DGEP, qui est formellement la structure de coordination de la mise en œuvre des ODD, a coordonné l'élaboration des indicateurs avec l'INSD et les DGEES. Ce travail a permis de définir 122 indicateurs nationaux, y compris 44 indicateurs du PNDES correspondant aux indicateurs ODD. Aussi, 193 indicateurs ont été définis à partir de 42 cibles prioritaires. Globalement, les indicateurs nationaux disponibles représentent une couverture de 53% des indicateurs des ODD.



Graphique 2 - Disponibilité des indicateurs ODD au Burkina Faso



Source : Feuille de route pour la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso

Au regard de l'analyse faite dans la « feuille de route pour la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso », il ressort que, sur les 53% des indicateurs ODD couverts par les données et les indicateurs disponibles ou potentiellement calculables au niveau national :

- ✚ 21% des indicateurs ODD sont facilement disponibles ;
- ✚ 32% des indicateurs ODD sont disponibles avec efforts ;
- ✚ 9% des indicateurs ODD nécessitent des enquêtes plus approfondies ;
- ✚ et 38% des indicateurs ne sont pas disponibles.

De ce qui précède, la Cour note que le Gouvernement Burkinabè a défini des indicateurs pour la mise en œuvre des ODD.

2.3.1.2. Le Gouvernement n'a pas élaboré de situation de référence pour les indicateurs ODD

Le Programme 2030 reconnaît l'importance de disposer d'indicateurs assortis d'une situation de référence afin de vérifier, à chaque étape, le niveau de réalisation des résultats escomptés.



Constat 13 :

L'audit fait ressortir que le Gouvernement n'a pas conduit des enquêtes pour définir des niveaux de référence dans le cadre des ODD, les moyens et capacités n'étant pas mobilisés pour conduire de telles enquêtes.

C'est ainsi que, pour les indicateurs disponibles dans le pays, les niveaux de référence retenus résultent des recensements ou des enquêtes déjà effectués, soit par l'INSD, soit par les ministères sectoriels concernés. En l'absence d'enquêtes pour déterminer de données de référence, les niveaux de référence de certains indicateurs sont fixés à 2012 et, pour d'autres, à 2014.

Aussi, dans le cadre du PNDES, il existe une situation de référence pour certains indicateurs.

Au vu de ces constats, la Cour en déduit que le Gouvernement burkinabè n'a pas défini une situation de référence pour les indicateurs de suivi des ODD.

Recommandation 13 :

La Cour recommande au Gouvernement burkinabè de définir une situation de référence des indicateurs retenus pour le suivi des ODD.

2.3.1.3. Le Gouvernement burkinabè a mis en place un mécanisme de collecte des indicateurs

L'engagement en faveur des ODD visant à «ne laisser personne de côté» et à lutter contre les inégalités et la discrimination nécessite de cibler



les efforts mis en œuvre pour prendre en compte les groupes les plus exclus.

Pour ce faire, le Programme 2030 reconnaît explicitement l'importance cruciale que revêt la disponibilité des données ventilées de qualité, accessibles, actuelles et fiables pour suivre les progrès et veiller à ce que personne ne soit laissée de côté. Les données sont essentielles pour étayer l'élaboration des politiques et les processus décisionnels, suivre les progrès accomplis au regard du Programme 2030 et garantir une responsabilisation et une participation significatives.

Les Etats membres ont été appelés à s'investir dans la collecte régulière et systématique de données ventilées pour élaborer des indicateurs qui viendront appuyer les cibles des ODD adaptés au contexte national.

Constat 14 :

Il ressort des entretiens et des revues documentaires que le mécanisme de collecte des indicateurs au Burkina est basé sur le système statistique national (SSN), régi par la Loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques. Cette loi est complétée par des textes réglementaires qui fixent les attributions, le fonctionnement du Système national statistique et ses composantes.

Le cadre institutionnel regroupe des organes de coordination, des structures productrices de statistiques, des institutions nationales de formation des statisticiens et des utilisateurs de données. Outre le Conseil national de la statistique (CNS) qui assure la coordination du système statistique national, l'INSD qui est l'organe principal chargé de la production officielle, et les DGESS coordonnent et centralisent la production statistique de leur département ministériel.



Le Burkina Faso dispose également d'un Schéma directeur de la statistique (SDS) 2016-2020 dont la déclinaison annuelle est le Programme statistique national (PSN). Le PSN constitue ainsi l'instrument de coordination des activités statistiques des structures productrices de statistiques officielles.

Il permet en outre la planification, le dialogue et la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques. Au titre des activités prévues dans sa mise en œuvre, il y a le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), le Recensement général de l'agriculture (RGA), l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM), l'Enquête multisectorielle continue (EMC), l'enquête démographique et de santé (EDS).

Dans l'ensemble, la Cour considère que l'ensemble de ces mécanismes offre un cadre approprié à la collecte des données nécessaires.

Toutefois, les entretiens ont révélé qu'il subsiste des difficultés à produire et à rendre disponibles dans les délais les données exhaustives et validées pour le suivi des plans et stratégies de développement dont les ODD. Il est ressorti également des difficultés pour établir des données de référence pour certains indicateurs ODD. Les principales causes se résument en :

- ✚ l'absence de régularité et de pérennité des activités statistiques pour défaut de ressources ;
- ✚ la forte mobilité des cadres statisticiens de l'INSD et des DGESS, préjudiciable à la capitalisation des expériences acquises ;
- ✚ le faible développement des statistiques au niveau décentralisé dans certains domaines prioritaires comme l'état civil, les mines et l'énergie, l'environnement, le tourisme, l'économie numérique.



De plus, il ressort des entretiens avec les DGESS des ministères, l'existence d'une duplication du canevas de collecte de données qui leur est soumis pour le suivi du PNDES et des ODD, entraînant une surcharge de travail.

Au regard de ces insuffisances, la Cour conclut qu'il sera difficile d'obtenir des données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées selon le niveau requis pour les indicateurs ODD.

Recommandation 14 :

La Cour recommande au Gouvernement :

- ✚ d'assurer la régularité et la pérennité des activités statistiques ;
- ✚ de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le développement des statistiques au niveau décentralisé et dans tous les domaines prioritaires.

2.3.1.4. Système de reporting et de suivi adapté pour le suivi des ODD

Le Programme 2030 reconnaît que les processus de suivi et d'examen « revêtiront pour tous un caractère ouvert, non sélectif, participatif et transparent et faciliteront la communication d'informations par toutes les parties concernées ».

Pour les pays disposant déjà de systèmes d'informations en ligne sur les indicateurs, il s'agira de s'assurer que ces systèmes permettent de suivre et rendre compte des progrès accomplis au regard du plan de développement, de la stratégie et/ou des ODD à l'échelle nationale. Si tel est le cas, il est recommandé de mettre à jour ces systèmes afin d'intégrer de nouveaux indicateurs ou des indicateurs révisés, définis au



cours du processus d'adaptation des ODD aux contextes nationaux et de l'évaluation des indicateurs décrite plus haut.

L'audit fait ressortir l'existence d'un dispositif pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité des données de référence. En effet, le « Burkina Faso s'est engagé à rendre les informations publiques plus accessibles à travers l'initiative des données gouvernementales ouvertes du Burkina Faso (*BODI : Burkina Open Data Initiative*). Elle vise à encourager les services publics à mettre à disposition, de façon libre et gratuite, toute donnée numérique non nominative produite dans une mission de service public, ne relevant pas de la vie privée ni de la sécurité et ayant une dimension territoriale sous un format non propriétaire et exploitable par les machines. Cette initiative, accompagnée par la Banque mondiale (*BM*), est une opportunité pour le SSN d'accroître la diffusion des données à travers des plateformes électroniques modernes ».

Par ailleurs, le dispositif de suivi du PNDES prévoit des outils de suivi qui comprennent :

- ✚ un cadre de mesure de la performance globale ;
- ✚ des cadres logiques sectoriels et régionaux ;
- ✚ des cadres sectoriels et régionaux de mesure de performance ;
- ✚ des Plan de travail annuel (PTA) ministériels ;
- ✚ un cadre de suivi des réformes stratégiques et des investissements structurants ;
- ✚ un référentiel national de pondération des activités et des tâches ;
- ✚ un outil web, le Système d'information des référentiels de développement (SIRD), permettant la visualisation instantanée de l'évolution des indicateurs.



Au vu des constats ci-dessus, la Cour conclut que l'initiative des données gouvernementales ouvertes du Burkina (BODI) et le dispositif existant pour le suivi du PNDES sont adaptés pour le suivi des ODD.

2.3.2. Le processus et mécanisme d'examen

Afin de s'assurer que la communauté internationale est sur la bonne voie par rapport aux ODD et que les objectifs sont effectivement concrétisés, un mécanisme de suivi et d'examen efficace s'impose. Le Programme 2030 prévoit un mécanisme d'examen à trois niveaux (national, régional et global), et souligne que des rapports nationaux serviront à vérifier la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Pour ce faire les Etats membres ont été encouragés « à procéder à des examens réguliers et inclusifs, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational. De tels examens devraient tirer parti des contributions des peuples autochtones, de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes, en fonction de la situation, des politiques et des priorités nationales. Les parlements nationaux ainsi que d'autres institutions peuvent aussi soutenir ces processus ».

La Cour s'est assurée de l'existence de ces mécanismes au Burkina Faso.

2.3.2.1. Un dispositif d'examen interne de la mise en œuvre des ODD existe

La Cour a examiné le dispositif de suivi-évaluation des politiques ou programmes publics, notamment du PNDES afin de s'assurer qu'il prend en compte les ODD.



Constat 15 :

Il ressort des entretiens et des revues documentaires que le dispositif d'examen de la mise en œuvre des ODD se confond avec celui du PNDES défini dans le Décret n°2017-0004/PRES/PM/MINEFID du 12 janvier 2017, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif du suivi et d'évaluation du PNDES.

Sur cette base, il est prévu que les instances du PNDES (revue annuelle, revue sectorielles, revues régionales) examinent également la mise en œuvre des ODD. En effet, le rapport annuel de performance 2017 du PNDES a traité de cette question, même si elle n'est pas bien développée²⁶.

Parallèlement au dispositif de suivi du PNDES, l'article n°59 de l'Arrêté n°2016-201 /MINEFID/SG/DGEP du 14 juillet 2016 portant attributions, organisation fonctionnement de la DGEP précise qu'elle est chargée de l'élaboration du rapport pays de la mise en œuvre des ODD. Cependant la Cour note que cet Arrêté ne précise pas la périodicité de production dudit rapport.

Recommandation 15 :

La Cour recommande au Gouvernement de :

-  **mettre en place un dispositif intégré de suivi de la mise en œuvre du PNDES et des ODD ;**
-  **produire chaque année un rapport annuel sur la mise en œuvre des ODD à l'Assemblée nationale.**

²⁶ CF. Rapport de performance de l'année 2017 du PNDES, pages 94 à 96.



2.3.2.2. Un dispositif d'examen externe de la mise en œuvre des ODD existe

La Cour a examiné le cadre juridique de l'évaluation externe de la gestion publique afin de s'assurer qu'il prend en compte les ODD.

Le cadre législatif burkinabè a prévu des organes ou des structures de contrôle externe des finances publiques. Ainsi, l'article 15 de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances, attribue compétence à la Cour des comptes l'évaluation externe des politiques publiques.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale (AN), au regard de son rôle de contrôle de l'action gouvernementale, est habilitée à effectuer ou commanditer des enquêtes sur la mise en œuvre des ODD.

En outre, le Burkina Faso s'apprête à se soumettre aux examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau des Nations Unies s'inscrivant dans le cadre du suivi et de l'examen du Programme 2030 en Juillet 2019.

Sur cet objectif, la Cour conclut qu'un dispositif de suivi et d'examen des progrès existe avec quelques insuffisances qui vont limiter la mesure de l'impact de la mise en œuvre des ODD.

3. CONCLUSION

L'audit de l'état de préparation du Burkina Faso pour la mise en œuvre des ODD a abouti au constat général que le pays s'est engagé à mettre en œuvre le Programme 2030 et a entrepris des actions à cet effet. Ces actions sont appréciables notamment dans le domaine de la définition



des cibles nationales prioritaires pour le pays et leur intégration dans son référentiel de développement qu'est le PNDES.

Toutefois, des insuffisances sont constatées, dans d'autres domaines, qui pourraient compromettre la mise en œuvre des ODD. En effet, au regard du caractère participatif du Programme 2030, l'audit a relevé que les actions entreprises en matière de sensibilisation et de vulgarisation n'ont pas été suffisantes pour permettre une meilleure appropriation des ODD et l'adhésion de l'ensemble de parties prenantes. De même, les efforts entrepris, pour l'internalisation des ODD dans le contexte national, ne sont pas achevés au niveau des politiques sectorielles et locales. Il en résulte que cela pourrait entraver la mise en œuvre des ODD au niveau de ces échelons.

En outre, le dispositif de suivi-évaluation et d'examen de la mise en œuvre comporte des limites liées à la coordination statistique, à la définition des indicateurs ODD, au faible développement statistique et à l'insuffisance de ressources pérennes pour la production statistique.

La Cour estime que la réalisation des ambitieux objectifs nationaux de développement ainsi que des ODD ne sera pas possible avec le dispositif et les mécanismes existants sans des mesures correctives : il a manqué une stratégie ou directives claires pour l'intégration des ODD au contexte national.

Par conséquent, la Cour conclut que toutes les conditions ne sont pas réunies pour une mise en œuvre efficace des ODD au Burkina Faso.

Au regard de ces insuffisances, la Cour formule des recommandations qui s'articulent principalement autour de :



- ✚ l'élaboration de directives claires pour l'adaptation du Programme 2030 au contexte national;
- ✚ l'élaboration d'un cadre intégré pour le financement des ODD et du référentiel national de développement ;
- ✚ et la mise en place d'une approche intégrée de suivi du PNDES et des ODD.

L'échéance du PNDES étant fixée à 2020, il convient de réaliser un audit de la mise en œuvre des ODD à cette date, afin que ses résultats et les conclusions du présent audit servent pour l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre des ODD couvrant la période 2021-2030.

Adopté en chambre à l'audience du 26 juin 2019

Etaient présents :

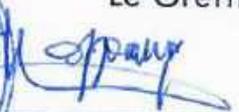
- ✚ **M. BOUDA** Justin Jean Baptiste, Président de chambre, Président de séance,
- ✚ **Mme COMBARI/TIENDREBEGO** Talato Adeline, Conseiller,
- ✚ **Mme KOMPAORE/TINDANO** Lucie, Conseiller rapporteur,
- ✚ **M. NION** Philippe Néri Kouthon, Conseiller,
- ✚ **Mme BAYILI/BAMOUNI** Véronique, Conseiller,
- ✚ **M. VAIMBAMBA** Emmanuel, Conseiller.

Assistés de **Me OUEDRAOGO** Pamaneba Joanny, Greffier de chambre.

Et ont signé :

Le Greffier




OUEDRAOGO Pamaneba Joanny
Officier de l'Ordre du Mérite

Le Président de séance




BOUDA Justin Jean Baptiste de
Officier de l'Ordre du Mérite



ANNEXES



ANNEXE 1. DECISION 2018-019/CC/CAB DU 28 JUI 2018 PORTANT MISE EN PLACE D'UNE EQUIPE CHARGEE DE L'AUDIT DE L'ETAT DE PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU BURKINA FASO

COUR DES COMPTES

CABINET

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Décision N° **2018 019** /CC/CAB
portant mise en place d'une équipe chargée
de l'audit de l'état de préparation de la
mise en œuvre des Objectifs de
développement durable (ODD) au Burkina
Faso.

LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DES COMPTES

- Vu la loi organique n°014-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition, attributions, organisation, fonctionnement de la Cour des comptes et procédure applicable devant elle ;
- Vu le décret n°2017-0132/PRES/MJPDHPC/MINEFID du 17 mars 2017 portant nomination de Premier Président à la Cour des comptes ;
- Vu le décret n° 2016-903/PRES/MJDHPC/MINEFID du 20 septembre 2016 portant nomination de magistrat dont le Procureur général près la Cour des comptes ;
- Vu la décision n°004-2017/CC/CAB/GC du 15 septembre 2017 portant intérim du greffier en chef de la Cour des comptes ;
- Vu la déclaration d'engagements de la Cour des comptes du Burkina Faso au programme de l'Initiative de Développement de l'INTOSAI (IDI) sur l'audit des objectifs de développement durable signée le 1^{er} mars 2018.

DECIDE

Article 1 : Il est mis en place au sein de la Cour des comptes une équipe chargée de l'audit de l'état de préparation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Burkina Faso.

Article 2 : L'équipe a pour mission de :

- préparer la documentation nécessaire à la planification de l'audit ;
- réaliser un audit coopératif de performance de l'état de préparation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Burkina Faso ;



- présenter les résultats de cet audit dans un rapport à transmettre à l'IDI.

Article 3 : Sont désignés membres de l'équipe chargée de l'audit de performance de l'état de préparation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, les personnes dont les noms suivent:

- BOUDA Justin Jean Baptiste, Président de chambre, **superviseur** ;
- KOMPAORE/TINDANO Lucie, Conseiller, **chef d'équipe** ;
- ZONGO Joseph, Conseiller, **membre** ;
- MASSIMBO Fatimata, Assistante de vérification, **membre** ;
- YODA Paul, Assistant de vérification, **membre**.

Article 4 : Les charges de fonctionnement de l'équipe d'audit seront prises en charge par le budget de la Cour des comptes et tout budget lui venant en appui.

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur des affaires administratives et financières, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ouagadougou le 28 JUN 2018



Jean Emile SOMDA
Officier de l'Ordre National

**ANNEXE 2. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N°	Structure / Institution	Personne / Responsable
01	Assemblée Nationale	SOME N. Bernard, membre commission des affaires générales et des droits humains (CAGDH)
02		ZONGO/YANOOGO Karidia, membre
03		BA Saïdou, membre
04		BADIANA Michel, membre
05		TRAORE Kassoum, membre
06		NOMBRE K. Alphonse, membre
07	Premier ministère	SIRI Alain, Secrétaire Permanent du Plan National de Développement Economique et Social (SP/PNDES)
08		SIDIBE Idrissa, SP/PNDES
09		TRAORE/NIGNAN Ismaël Dominique, SP/PNDES
10		GUIMGUEMDE/ZOUNGRANA Esther, SP/PNDES
11		BAKO/TRAORE Fatoumata, SP/PNDES
12		DOUSSA Souleymane, SP/PNDES
13		DAKOURE Jean Philippe, SP/PNDES
14		FAYAMA Adjouma, SP/PNDES
15		KABORE P. Daniel, Directeur exécutif du Centre d'analyse des politiques économiques et sociales (CAPES)
16	Ministère de l'économie, des finances et du développement	SOME Seglaro Abel, Secrétaire général
17		SOULAMA V. Abdoul Rachid, Directeur général du budget (DGB)
18		PARE Michel, Directeur de la solde, (DGB)
19		BOKOUM Mahamadou, Directeur du suivi et de l'évaluation des politiques économiques et sociales (DSEPES/DGEP)



N°	Structure / Institution	Personne / Responsable
20		BAMOGO Souleymane, chef de service, DSEPES/DGEP
21		NABOLE Ludovic André, chargé d'études, DSEPES/DGEP
22		SANE/CONGO Aïssata, DGA/INSD
23		NAKELSE Pascal, Directeur de l'informatique et du management de l'information statistique/INSD
24		TIENDREBEOGO Adama, Directeur de la démographique/INSD
25		BADOLO Adama, Directeur général DGI
26		DJIGUEMDE/OUEDRAOGO Eliane, chargée d'études, DGI
27		ZONGO Donatien, chef de service, DGI
28		OUOBA Larissa, DGCOOP
29		BOURGOU S.G. Eric, DGCOOP
30		BAYALA Firmin, DSPF/DGCOOP
31		BIKIENGA Kassoum, DGCOOP
32		ZONGO/KABORE Alimatou, DGCOOP
33		ZOUANGA Boukaré, Directeur de la dette publique, DGTCP
34		HIEN Lin, chef de service, DGTCP
35		OUEDRAOGO Rimnongodo, DGTCP
36		OUATTARA Ben Ismaël, DGESS
37		ZONGO Alexis, DGESS
38		SOURA Dramane, DGESS
39		KABORE/ZOUNGO Aminata, DGESS
40		TAMBOURA Adama, DGESS
41		NABOLE Souleymane, DGESS
42		SAWADOGO Ilyasse, DGESS
43		DIPAMA Toussaint, DGESS
44		LENGANE Toubriyant, DGESS
45	Ministère de	OUABA Michel, DG/DGESS
46	l'environnement, de	SAM François, DGESS



N°	Structure / Institution	Personne / Responsable
47	l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC)	ILBOUDO Boukary, DGESS
48		SERE Yacouba, DGESS
49		BOMBIRI Paul, DGESS
50		DRABO Drissa, DGESS
51		OUEDRAOGO Guy, DGESS
52	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH)	OUATTARA Oula Damien, Directeur du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation, DGESS
53	Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA)	SEGUEDA B. Bonaventure, DGESS
54		KORSAGA R. Fulbert, DGESS
55	Organisations de la société civile (OSC) Ouagadougou	KAGAMBEGA Ousséni, CERA/FP
56		DAO Aïda, CIFOEB
57		SAMA Ovambi, RAJS/BF
58		OUEDRAOGO Larba, AJPO
59		NIKIEMA R. Martin, AJPO
60		ZIO Babou, CNOSC/BF
61		ROUAMBA George, RAME
62		SAWADOGO Dakiri, ROJALNU/BF
63		NIKIEMA Athanase, ROJALNU/BF
64	Commune de Ouagadougou	ZERBO Adama, DRI/Commune
65	Conseil régional du Centre (CRC)	KIMA/BOULOU Thérèse, CRC
66		TASSEMBEDO Rémi, CRC
67		BONKOUNGOU/TOGUYENI Fatimata, CRC
68		OUEDRAOGO Hermann, CRC
69	DREP/Région des Hauts- Bassins	SANOOGO/DIPAMA Fatoumata, Directrice
70		SAWADOGO Pingdéwendé, DREP/HB
71		SANKARA Yaya, DREP/HB



N°	Structure / Institution	Personne / Responsable
72	Gouvernorat de la Région des Hauts-Bassins	ATIQU Antoine, Gouverneur/HB
73		BAMOUNI Sibiri, Gouvernorat/HB
75		TRAORE Abdoulaye, chef de Service
76	Conseil régional des hauts- bassins	KOUSSOUBE B. Jean Celestin, Président
77		BARRO Harouna, 1er Vice Président CR/HB
78		SANOUE Honoré, Directeur de cabinet, CR/HB
79		DEMBELE Hyacinthe, CR/HB
80	Commune de Bobo- dioulasso	SANOUE Alain, 4 ^e adjoint
81		BAGUIAN Hamidou, DPEAAP
82		LONSILI W. Kader, chargé d'études/Commune de Bobo-Dioulasso
83	Organisations de la société civile/HB	BADOMA Korbié, Membre des associations d'appuis (C2AT)
84		BANGALY Boubakar, coordination des associations d'appuis (C2AT)
85		BAMOUE Aboubacar, Membre du Mouvement pour le développement et l'éveil social (MODES)
86		NEBIE B. Fulbert, Membre des associations d'appuis (C2AT)
87		SANOUE Gabriel, ROJALNU/HB
88		SANGARE S. Charles, Groupe d'étude de recherche sur la démocratie et le développement économique et social (GERDDES)/HB
89	DR-CMEF/HB	SAWADOUE Abdou, DR-CMEF/HB
90		KAGAMBEGA Maliki, DR-CMEF/HB
91	Trésorerie régionale/HB	ZOUNGRANA Sayouba, TR/HB
92	INSD/HB	KIENDREBEOGO Sandaogo, INSD/HB
93	Chambre régional d'agriculture/HB	ZALLE Mamadou, CRA/HB
94		OUATTARA A. Emmanuel, CRA/HB



N°	Structure / Institution	Personne / Responsable
95	Commune de BAMA/HB	KONKOBO Poussiga, 1 ^{er} adjoint, Mairie de Bama/HB
96		SAWADOGO Ousmane, Mairie de Bama/HB
97	Secteur privé/HB	Guy TAKPA
98		FOFANA Aïssa
99		OUATTARA Dramane
100		TAPSOBA Victor
101		TRAORE Alassane
102		ZOMBRA Hamadou
103		GANAME Amadé
104		TIDIGA Issaka
105		PORGO Mahamadi
106		SAVADOGO Ibrahim
107		GANAME Amadine
108		SANA Eunice
109		IDO N. Georges
110		COMPAORE Dieudonné
111		PGUBLGUMA Maussa
112		SORE Zakaria
113		BANCE Faouziatou
114		KABORE Aïcha
115		BARRY Hamadé
116		OUEDRAOGO Mady
117	NAGALO Hermann	
118	Guy TAKPA	
119	OUATTARA Salamata	
120	SANOU Léonie	
121	SANOU/KONATE Allimatou	
122	KONATE Alassane	
123	ZONON Adama	
124	KONE Koratoumou	
125	NACANABO Juste	



N°	Structure / Institution	Personne / Responsable
126		DAKUYO Josephine
127		COULIBALY Drissa
128		KOUSSOUBE Amidou
129		SAMBARE Harouna
130		OUEDRAOGO Daouda
131		PEKOUMA Seydou
132		COULIBALY Aboubacar Sidiki
133		BADINI Oussené
134		OUATTARA Salamata
135		TRAORE/SANOUE Léonie
136		FORGO Jacques
137		YANOUE Mohamed
138		FOFANA Bintou
139		OUEDRAOGO Sayouba
140		OUEDRAOGO Go Mamadou
141		SANO Go Mama
142		SAWADOUE Abdoulaye
143		OUEDRAOGO Boureima
144		TRAORE Ayoubou
145		ALOU Bilali
146		SANFO Alassane
147		GANAME Hourouna
148		KINDO Hamadé
149		OUATTARA Fatou
150		BARRO Fatoumata
151		SANOUE Issa
152		ZON Koritimi
153		DIARRA Hamidou
154		TRAORE Abdalla
155		SIENI Karafahon
156		KONE Koratouma



N°	Structure / Institution	Personne / Responsable
157	Gouvernorat Boucle du	SOU Edgard S., Gouverneur
158	Mouhoun	YAMEOGO Koudougou, CSAF
159	Direction régionale de l'économie et de la planification/Boucle du Mouhoun	OUATTARA Arouna, DREP
160	Commune de Dédougou	KONDE Karim Lomboza, Maire
161		COULIBALY Gustave, Comptable
162		OUEDRAOGO Yacouba, Secrétaire général
163	Conseil régional de la	SANOUE Aboubacar, Président
164	Boucle du Mouhoun	ZONGO Paul, Secrétaire général
165		TIEGNA Armand, Directeur de l'action économique
166		OUATTARA Blagima, chef de cabinet, CR/BM
167	Organisations de la	TRAORE Mathieu, Coordination des OSC
168	société civile	ZAN Ibrahim, ONSL
169		GUIRA Ilyassa, ONSL
170		DISSA Mamadou, ONSL
171		FEOGO Wahabou, SATB
172		BAMBARA Hamidou, SYNTAS
173		ZONGO W. Roger, ODJ
174		TAMINI Sabéréko, ANEB
175		BAGA Alice, ONSL
176		DAO Baba, ASAI
177		SAWADOGO Salifou, ONSL
178		CONGO Pascal, ONSL
179		OUEDRAOGO Sayouba, SATB
180		KOTE Siaka, MBDHP
181		COULIBALY Irène, Gouverneur



N°	Structure / Institution	Personne / Responsable
182	Gouvernorat de la région du Centre Ouest	OUATTARA Seydou, Conseiller technique
183	Conseil régional centre ouest	ZONGO W. Pierre, chef de service
184		KAFANDO Judicael, SEP
185		KONSEIGA Ibrahim, DAE
186		BAZIE Bamona, Chef de cabinet
187		TARAMA Delwendé Achille, DAF
188		OUEDRAOGO Adama, chef de service
189	Commune de Koudougou	ZONGO M. Mocktar, maire
190		KAFANDO S. Benjamin, SG
191		NANA Norbert, 2° adjoint
192		BADO Jean Marie, directeur de cabinet
193		BASSOLET Louis, Chef de service
194		NIKIEMA Emile, Chef de service
195		OULI Abdoulaye, Chef de service communication
196	Direction régionale de l'économie et de la planification de la région du Centre ouest	SAWADOGO Emmanuel, Directeur
197		KONDOMBO Hissa, DREP
198		OUEDRAOGO Sébastien, coordination OSC/CO



N°	Structure / Institution	Personne / Responsable
199	Organisation de la société civile de la région du Centre ouest	YAMEOGO S. Dimanche, Secrétaire général information
200	Partenaires techniques et financiers	MAKHETHA Metsi, Coordinatrice résidente du SNU au Burkina Faso
201		KOURAOGO Hervé, Economiste national, PNUD
202		BARBE Thierry, Chef de coopération, Union Européenne
203		BEZIZ Pierre, Chargé de programme, Union européenne
204		YAMEGO Felix Marie, Secrétariat de la TROIKA des PTF

oOo



ANNEXE 3. DOCUMENTS CONSULTÉS / ELEMENTS PROBANTS DE L'AUDIT

Sources	Documents
Système des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none">- Agenda Post 2015 : Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015 (Programme de développement durable à l'horizon 2030)- Programme d'action d'Addis-Abeba- Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies pour l'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030, Février 2016- L'agenda 2030 pour le développement durable Genèse, principes et processus d'élaboration des Objectifs du Développement Durable (ODD), par Mahmoud Ghoul- Liste finale des indicateurs pour les Objectifs du Développement Durable, Annexe IV de la Résolution
Cour des comptes	<ul style="list-style-type: none">- Loi organique n°014-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition, attributions, organisation, fonctionnement de la cour des comptes et procédure applicable devant elle
Assemblée nationale	<ul style="list-style-type: none">- Constitution du Burkina Faso_2000- Loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relatives aux lois de finances- Loi n°034- 2018/AN du 27 janvier 2018 portant pilotage et gestion du développement
Secrétariat permanent du PNDES (SP/PNDES)	<p>Textes :</p> <ul style="list-style-type: none">- DECRET n°2017-0004/PRES/PM/MINEFID du 12 janvier 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du Plan national de développement économique et social (PNDES).- Arrêté n°2018-008/PM/CAB du 02 février 2018 portant composition, attribution et fonctionnement du comité de pilotage du projet Système d'information des référentiels de développement (SIRD) au Burkina Faso. <p>Documents :</p>



Sources	Documents
	<ul style="list-style-type: none">- Note de cadrage pour l'élaboration des rapports sectoriels de performance à mi-parcours 2017 du plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, SP/PNDES, Juin 2017- Note de cadrage des rapports de performance sectorielle pour la revue 2018 du plan national de développement économique et social (PNDES), Janvier 2018- Note de cadrage des rapports de performance régionale pour la revue 2018 du plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, SP/PNDES, janvier 2018- Note de cadrage pour l'élaboration des rapports régionaux de performance à mi-parcours 2018 du plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, SP/PNDES, Mai 2018 <p>Rapports :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rapport de synthèse des assises nationales sur le plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, 20 et 21 juin 2016- Compte-rendu des travaux de la revue 2018 du plan national de développement économique et social (PNDES), 11 mai 2018- Compte-rendu de la pré-revue 2018 du plan national de développement économique et social (PNDES), 11 avril 2018- Compte-rendu de la pré-revue 2017 du plan national de développement économique et social (PNDES), 19 mai 2017- Compte-rendu de la revue 2017 du plan national de développement économique et social (PNDES), 09 juin 2017- PNDES : Rapport de performance de l'année 2016, document final, Juillet 2017- PNDES : Rapport de performance à mi-parcours de l'année 2017, Novembre 2017- PNDES : Rapport de performance de l'année 2017, Avril 2018.



Sources	Documents
<p>Direction de l'Economie et de la Planification (DGEF)</p>	<p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none">- Politiques sectorielles (13 politiques adoptées)- Métadonnées des indicateurs du plan national de développement économique et social et des objectifs de développement durable, Avril 2018- Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2018-2020, rapport détaillé, Avril 2017 <p>Rapports :</p> <ul style="list-style-type: none">- Compte rendu - Ateliers de dissémination des résultats de l'évaluation globale des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de présentation des Objectifs de Développement Durable (ODD), Zinlaré Kaya Dori, octobre 2015- Compte rendu des ateliers régionaux de dissémination des résultats provisoires de l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), des objectifs de développement durable et de l'agenda 2063, (Manga le 26, Tenkodogo le 28 Octobre et Fada le 4 novembre 2015)- Rapport général de priorisation des ODD au Burkina Faso MINEFID- Rapport de l'atelier national de formation et de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD), le 08 avril 2016.
<p>Direction de la Dette Publique (DDP)</p>	<ul style="list-style-type: none">- Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) 2018 – 2020, Aout 2017





Sources	Documents
<p>Direction Générale de la Coopération (DGCCOOP)</p>	<p>Textes</p> <ul style="list-style-type: none">- Loi n°042-2017/AN du 03 juillet 2017 portant allègement des procédures de contractualisation du programme des projets de partenariat public-privé- Loi N°064 – 2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association <p>Documents</p> <ul style="list-style-type: none">- Colloque sur les ONG en Afrique de l'ouest, communication de la direction du partenariat avec les ONG, interventions des ONG au Burkina Faso- Stratégie assortie de plan d'action de mobilisation des ressources financières pour le financement du PNDES, 03 novembre 2016- Stratégie de développement du partenariat public-privé, mars 2011 <p>Rapports</p> <ul style="list-style-type: none">- Rapport sur la situation de mobilisation des ressources en faveur de la mise en œuvre du plan national de développement économique et social (PNDES), Juin 2018
<p>Institut National de la statistique et de la démographie (INSD)</p>	<ul style="list-style-type: none">- Schéma directeur de la statistique 2016-2020, octobre 2016- Programme de formation continue et diplômante du personnel du système statistique national, Juin 2015- Politique de diffusion de l'INSD, Novembre 2013
<p>Direction Générale des Impôts (DGI)</p>	<ul style="list-style-type: none">- DGI, Plan stratégique 2017-2021- Code général des impôts
<p>Direction générale du budget (DGB)</p>	<ul style="list-style-type: none">- Exposé des motifs de la loi de finances, gestion 2016, Burkina Faso- Circulaire budgétaire pour l'élaboration du budget, gestion 2019



Sources	Documents
OSC Centrales	<ul style="list-style-type: none">- ROJALNU : Plan d'Actions des jeunes pour la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) en lien avec les ODD 2017-2020- SP-SPONG : Journée mondiale d'action sur les ODD ; quelle contribution de la société civile burkinabè pour le respect des engagements pris, 28 septembre
DREP/HB	<ul style="list-style-type: none">- Rapport de performance régionale 2016 de la mise en œuvre du plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, Avril 2017- Rapport de performance régionale 2017 de la mise en œuvre du plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, Février 2018- Rapport pays des consultations nationales en vue de la définition de l'agenda de développement post-2015, Avril- Consultations nationales pour l'Agenda Post 2015 : région des Hauts Bassins/Bobo-Dioulasso- Termes de référence-dissémination des résultats de l'évaluation globale des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et des objectifs de développement durable, Octobre 2015- Compte rendu de la première session ordinaire 2017 du cadre de concertation régional des Hauts-Bassins, Juillet 2017- Compte rendu de la deuxième session ordinaire 2017 du cadre régional de dialogue (CRD) des hauts-bassins consacrée à la revue régionale à mi-parcours du plan national de développement économique et social (PNDES), Août 2017
Région des Hauts-bassins	<ul style="list-style-type: none">- Plan régional de développement des Hauts-bassins 2018-2022, juin 2018
Région de la Boucle du Mouhoun	<ul style="list-style-type: none">- Plan régional de développement de la Région de la Boucle du Mouhoun- Délibération portant adoption du plan Région de la Boucle du Mouhoun
Commune de Bama	<ul style="list-style-type: none">- Plan Communal Développement de la Commune de Bama

00



ANNEXE 4 : AXES STRATEGIQUES, OBJECTIFS STRATEGIQUES (OS), EFFETS ATTENDUS (EA) DU PNDES ET DES ODD

Axes stratégiques	OS	EA	ODD
Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration	OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative	EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés	- ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
		EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées	
		EA 1.1.3 : la défense est renforcée	
		EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous	
	OS 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique	EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées	- ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous - ODD 17 : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
		EA 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente	
		EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux	
		EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces	
	OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale	EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion	- ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
		EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée	
		EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace	
		EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	
Axe 2 : développer le capital humain	OS 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique	EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré	- ODD 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
		EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le	



Axes stratégiques	OS	EA	ODD
	OS 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie	<p>dividende démographique est réellement mis en mouvement</p> <p>EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré</p> <p>EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées</p> <p>EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré</p>	<p>ODD 4 : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> <p>ODD 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p>ODD 10 : réduire les inégalités dans tous les pays et d'un pays à l'autre</p>
	OS 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie	EA 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie	ODD 9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
	OS 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
	OS 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité	EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	ODD 6 : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	OS 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité	EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis	ODD 7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques, fiables, durables et modernes, à un coût abordable
	OS 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable	EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée	ODD 9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
	OS 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable	EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous	ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
	OS 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable	EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable	ODD 1 : éliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde
	EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée		ODD 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Axes stratégiques	OS	EA	ODD
	OS 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents	EA 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations	<ul style="list-style-type: none"> - ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous - ODD 9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
		EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	
		EA 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	
	OS 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents	EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents	EA 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée
OS 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie	EA 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> - ODD 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
	EA 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue	EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement	
	OS 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales	EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte	

Source : document du PNDES, page 51

000



ANNEXE 5. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT

Domaine d'audit	Critères d'audit utilisés	Constatations	Recommandations	Réponses du Gouvernement
Sensibilisation et vulgarisation	Le Gouvernement burkinabè n'a pas élaboré une stratégie de communication pluridimensionnelle en vue de la sensibilisation et de la vulgarisation du Programme 2030.	Faible connaissance et appropriation des ODD par la plupart des parties prenantes du fait de l'absence d'une stratégie ou d'un plan de communication approprié et soutenu sur les ODD.	<ul style="list-style-type: none"> - inclure dans la stratégie de communication des politiques et stratégies nationales, des messages relatifs à la mise en œuvre des ODD ; - assurer le financement de cette stratégie intégrée ; - procéder à une évaluation périodique de cette stratégie intégrée afin de s'assurer de l'atteinte de ses objectifs ; - saisir les opportunités de partenariat, notamment avec le SNU au Burkina, pour une campagne soutenue de sensibilisation et de vulgarisation.). 	Réponses du Gouvernement
Objectif 1 : S'assurer que le gouvernement du Burkina Faso a adapté le Programme 2030 à son contexte national				



<p>Mécanisme institutionnel de coordination de la mise en œuvre des ODD</p>	<p>Le Gouvernement n'a pas exploité l'approche multipartite du PNDES pour la mobilisation et l'engagement des parties prenantes au processus de mise en œuvre des ODD.</p>	<p>Les vérifications ont révélé qu'il n'existe aucune information probante (textes, comptes rendus de réunions appuyés de listes de présence) sur un mécanisme formel permettant l'implication et l'engagement des parties prenantes dans le processus de mise en œuvre des ODD. La Cour note toutefois que, pour le pilotage, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du PNDES, le Gouvernement s'est doté de cadres multipartites qui réunissent les représentants de l'Etat au niveau central et régional ainsi que les représentants du secteur privé, de la société civile et des universitaires. L'existence de ces cadres constitue une opportunité pour mobiliser les parties prenantes et obtenir leur engagement pour les ODD.</p>	<p>La Cour recommande au Gouvernement de saisir les opportunités qu'offrent les cadres de concertations sur le PNDES pour sensibiliser et obtenir l'engagement des parties prenantes pour la mise en œuvre des ODD</p>	
	<p>Le Gouvernement n'a pas intégré la coordination de la mise en œuvre des ODD dans le dispositif du PNDES.</p>	<p>Au regard des textes portant sur l'organisation et le fonctionnement de la DGEP/MINEFID et le SP/PNDES/PM, le Gouvernement n'a pas intégré la coordination de la mise en œuvre des ODD dans le dispositif du PNDES. Il y a un dédoublement fonctionnel dans l'exercice des responsabilités en matière de</p>	<p>Aussi, la Cour recommande au Gouvernement de : - intégrer formellement la coordination de la mise en œuvre des ODD dans le dispositif institutionnel du rétrospectif national de développement;</p>	



	<p>Le Gouvernement a instauré des politiques cohérentes sur le plan horizontal qui restent inachevées au niveau vertical</p>	<p>gouvernance pour la mise en œuvre des ODD.</p> <p>Il n'existe pas de feuille de route spécifique comportant des activités, des échéances et des attributions de responsabilités pour la conduite du processus de mise en œuvre des ODD.</p> <p>Au plan horizontal, la cohérence entre les politiques sectorielles et le PNDES, à l'exception de la politique « Défense et sécurité », est assurée</p> <p>Cependant il ya une coexistence de cadres de concertation qui traitent de l'intersectorialité de politiques publiques : par exemples, le Conseil national de l'emploi, le Conseil national de la santé, le Conseil national de la statistique, ...). Cela montre les limites des organes et instances du PNDES à traiter tous les thèmes transversaux.</p> <p>Ces insuffisances ont, du reste, été relevées dans le rapport intitulé « feuille de route pour la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso</p> <p>Au niveau vertical, la cohérence entre le PNDES et l'ensemble des PLD n'est pas achevée</p>	<p>- définir une feuille de route pour la conduite du processus de mise en œuvre des ODD aux plans national et local</p> <p>Le dispositif existant devrait permettre d'assurer la cohérence des politiques au niveau horizontal. Cependant, elle recommande au Gouvernement de corriger les limites liées à la coexistence de cadres de concertation traitant tous de l'intersectorialité.</p>	<p>La Cour recommande : Au Gouvernement de : - mettre à la disposition des collectivités territoriales des</p>
--	--	--	--	--



			<p>ressources nécessaires pour la mise à jour de leurs PLD ;</p> <ul style="list-style-type: none">- assurer l'appui technique aux collectivités territoriales à travers les DREP pour leur assistance à la planification du développement local en cohérence avec le PNDES et les ODD ;- achever le processus de transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales. <p>Aux responsables des collectivités territoriales de :</p> <ul style="list-style-type: none">- prospector des opportunités de partenariats pour le financement de la mise à jour de leurs PLD ;- adopter une approche multipartite et inclusive dans le processus d'élaboration ou de mise en cohérence de leur PLD	
<p>Adaptation des ODD aux contextes national et local</p>	<p>Le Gouvernement burkinabè a examiné les stratégies et les plans de développement et identifié les domaines nécessitant des changements</p> <p>Le Gouvernement burkinabè a défini des cibles nationales alignées sur celles des ODD au niveau national mais le processus est mal coordonné et non achevé au niveau local.</p>	<p>A l'exception des PLD non mis à jour, le Gouvernement burkinabè a examiné les stratégies et les plans de développement et identifié les domaines nécessitant des changements.</p> <p>Au niveau national, le Gouvernement burkinabè a défini des cibles alignées sur celles des ODD, mais au niveau local, le processus est à peine entamé et mal coordonné.</p> <p>Au niveau local, la Cour relève que le processus de</p>	<p>La Cour recommande aux présidents de conseils des collectivités territoriales de mettre à jour leurs PLD</p> <p>La Cour recommande au Gouvernement, l'élaboration de directives ou d'une stratégie pour une harmonisation du processus de priorisation des ODD aux niveaux national et local.</p>	





	<p>Le Gouvernement a intégré les ODD dans son référentiel national de développement</p>	<p>priorisation n'a été réalisé que dans 2 collectivités territoriales sur les 364 que compte le Burkina Faso. Par ailleurs, elle observe que l'approche de localisation utilisée dans les deux communes pilotes a été guidée par la Grille de priorisation des cibles ODD de l'OIF avec une « repriorisation » systématique des 169 cibles de l'Agenda 2030 sans tenir compte des cibles déjà priorisées au niveau national par l'approche RIA</p>	<p>La Cour recommande au Gouvernement burkinabè d'établir des liens explicites entre les axes stratégiques des politiques sectorielles et les ODD afin de faciliter le suivi..</p>	
<p>Objectif 2 : S'assurer que le Gouvernement burkinabè a identifié et sécurisé les ressources et les capacités nécessaires à la mise en œuvre des ODD</p>				
<p>Identification des ressources et des capacités</p>	<p>Le Gouvernement a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNDES mais qui ne prend pas en compte la durée du Programme 2030</p>	<p>Il y a un déphasage entre l'échéance des ODD (2030) et celle du PNDES (2020) ; la stratégie de mobilisation des ressources définie pour la mise en œuvre du PNDES est restrictive car elle ne couvre pas la totalité des besoins</p>	<p>La Cour recommande au Gouvernement de : - définir, de manière participative, un cadre national de financement intégré aligné sur le Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) pour le financement des ODD jusqu'en 2030 ;</p>	



		pour le financement des ODD qui n'ont pas été évalués.	- élaborer un document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour le financement des actions en faveur du développement durable ; - respecter les normes et principes établis en matière de PPP.	
	Le Gouvernement ne dispose pas d'un plan de renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre des ODD.	Aucune évaluation formelle des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre des ODD n'a été effectuée au Burkina Faso.	Elaborer et mettre en œuvre un plan global et intégré de renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD.	
Budgétisation axée sur les résultats.	Budgétisation axée sur les résultats, effective au niveau national, non instituée au plan local. Mesures de bonne gouvernance à renforcer	Au niveau local, le processus de la budgétisation axée sur les résultats n'a pas encore été institué. La Cour a relevé que des actions ont été entreprises en matière de bonne gouvernance au Burkina Faso en vue de sécuriser les ressources. En dépit de ces mesures, le Burkina Faso devrait envisager des efforts supplémentaires en matière de bonne gouvernance.	Accélérer le processus de budgétisation axé sur les résultats en l'étendant aux collectivités territoriales. La Cour recommande au Gouvernement de prendre des dispositions pour renforcer les mesures entreprises en matière de bonne gouvernance.	
Objectif 3 : S'assurer que le gouvernement du Burkina Faso a mis en place un mécanisme de suivi et d'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030				
Système statistique pour le suivi des ODD	Le Gouvernement a défini des indicateurs de suivi des ODD.	193 indicateurs ont été définis à partir de 42 cibles prioritaires. Globalement, les indicateurs nationaux disponibles représentent une couverture de 53% des indicateurs des ODD.		
	Le Gouvernement n'a pas élaboré de situation de	Le Gouvernement n'a pas conduit des enquêtes pour	Assurer la régularité et la pérennité des activités statistiques.	



	référence pour les indicateurs ODD	définir des niveaux de référence dans le cadre des ODD, les moyens et capacités n'étant pas mobilisés pour conduire de telles enquêtes.	Prendre les dispositions pour assurer le développement des statistiques au niveau décentralisé et dans les domaines prioritaires.	
<p>Le Gouvernement burkinabé a mis en place un mécanisme de collecte des indicateurs</p>	<p>Le cadre institutionnel regroupe des organes de coordination, des structures productrices de statistiques, des institutions nationales de formation des statisticiens et des utilisateurs de données. Outre le Conseil national de la statistique (CNS) qui assure la coordination du système statistique national, l'INSD qui est l'organe principal chargé de la production officielle, et les DGESS coordonnent et centralisent la production statistique de leur département ministériel. Toutefois, il subsiste des difficultés à produire et à rendre disponibles dans les délais les données exhaustives et validées pour le suivi des plans et stratégies de développement dont les ODD.</p>	<p>La Cour recommande au Gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer la régularité et la pérennité des activités statistiques ; - de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le développement des statistiques au niveau décentralisé et dans tous les domaines prioritaires 	<p>La Cour recommande au Gouvernement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un dispositif intégré de suivi de la mise en œuvre du PNDES et des ODD ; 	
<p>Mise en place d'un processus et de mécanismes d'examen</p>	<p>Un dispositif d'examen interne de la mise en œuvre des ODD existe.</p>	<p>Le dispositif d'examen de la mise en œuvre des ODD se confond avec celui du PNDES défini dans le Décret n°2017-0004/PRES/PM/MINEFID du 12 janvier 2017, portant</p>	<p>La Cour recommande au Gouvernement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un dispositif intégré de suivi de la mise en œuvre du PNDES et des ODD ; 	



	<p>création, attribution, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES.</p> <p>Parallèlement au dispositif de suivi du PNDES, l'article n°59 de l'Arrêté n°2016-201/MINEFID/SG/DGEP du 14 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGEP précise qu'elle est chargée de l'élaboration du rapport de la mise en œuvre des ODD. Cependant la mission note que cet Arrêté ne précise pas la périodicité de production dudit rapport</p>	<p>- produire chaque année un rapport annuel sur la mise en œuvre des ODD à l'Assemblée nationale.</p>	
<p>Un dispositif d'examen externe de la mise en œuvre des ODD existe.</p>	<p>Le cadre législatif burkinabè a prévu des organes ou des structures de contrôle externe de la gestion publique (Cour des comptes pour l'évaluation externe des politiques publiques, l'Assemblée nationale pour de contrôle de l'action gouvernementale. En outre des initiatives sont en cours se soumettre aux examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau des Nations Unies s'inscrivant dans le cadre du suivi et de l'examen du Programme 2030 en Juillet 2019.</p>		



TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	I
SIGLES ET ABREVIATIONS	II
GLOSSAIRE	VI
RESUME	VIII
1. INTRODUCTION	1
1.1. Contexte	1
1.2. Objectifs et portée de l'audit.....	5
1.3. Méthodologie de l'audit.....	6
2. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	11
2.1. Sur l'adaptation du Programme 2030 au contexte national.....	11
2.1.1. Sensibilisation et vulgarisation	12
2.1.1.1. Le Gouvernement burkinabè n'a pas élaboré une stratégie de communication pluridimensionnelle en vue de la sensibilisation et de la vulgarisation du Programme 2030.....	14
2.1.1.2. Le Gouvernement n'a pas exploité l'approche multipartite du PNDES pour la mobilisation et l'engagement des parties prenantes au processus de mise en œuvre des ODD.	19
2.1.2. Mécanisme institutionnel de coordination de la mise en œuvre des ODD.....	21
2.1.2.1. Le Gouvernement n'a pas intégré la coordination de la mise en œuvre des ODD dans le dispositif du PNDES.....	22
2.1.2.2. Le Gouvernement a instauré des politiques cohérentes sur le plan horizontal qui restent inachevées au niveau vertical.....	25
2.1.3. Adaptation des ODD aux contextes national et local	35
2.1.3.1. Le Gouvernement burkinabè a examiné les stratégies et les plans de développement et identifié les domaines nécessitant des changements ...	35
2.1.3.2. Le Gouvernement burkinabè a défini des cibles nationales alignées sur celles des ODD au niveau national mais le processus est mal coordonné et non achevé au niveau local.....	38
2.1.3.3. Le Gouvernement a intégré les ODD dans son référentiel national de développement	42
2.2. Sur l'identification et la sécurisation des ressources et des capacités.....	44
2.2.1. Identification des ressources et des capacités	45
2.2.1.1. Le Gouvernement a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNDES mais qui ne prend pas en compte la durée du Programme 2030	46
2.2.1.2. Le Gouvernement ne dispose pas d'un plan de renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre des ODD.....	52
2.2.2. Budgétisation et sécurisation des ressources	54



2.2.2.1. Budgétisation axée sur les résultats, effective au niveau national, non instituée au plan local.....	54
2.2.2.2. Mesures de bonne gouvernance à renforcer	56
2.3. Sur le mécanisme de suivi et d'examen des progrès de la mise en œuvre des ODD	58
2.3.1. Système statistique pour le suivi des ODD	59
2.3.1.1. Le Gouvernement a défini des indicateurs de suivi des ODD.....	60
2.3.1.2. Le Gouvernement n'a pas élaboré de situation de référence pour les indicateurs ODD.....	61
2.3.1.3. Le Gouvernement burkinabè a mis en place un mécanisme de collecte des indicateurs.....	62
2.3.1.4. Système de reporting et de suivi adapté pour le suivi des ODD	65
2.3.2. Le processus et mécanisme d'examen.....	67
2.3.2.1. Un dispositif d'examen interne de la mise en œuvre des ODD existe.....	67
2.3.2.2. Un dispositif d'examen externe de la mise en œuvre des ODD existe.....	69
3. CONCLUSION.....	69
ANNEXES	72
ANNEXE 1.DECISION 2018-019/CC/CAB DU 28 JUIN 2018 PORTANT MISE EN PLACE D'UNE EQUIPE CHARGEE DE L'AUDIT DE L'ETAT DE PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU BURKINA FASO.....	73
ANNEXE 2. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	75
ANNEXE 3. DOCUMENTS CONSULTES / ELEMENTS PROBANTS de l'audit	84
ANNEXE 4 : Axes stratégiques, Objectifs stratégiques (OS), Effets attendus (EA) du PNDES et DES ODD	89
ANNEXE 5. SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT.....	92
TABLE DES MATIERES	100

oOo